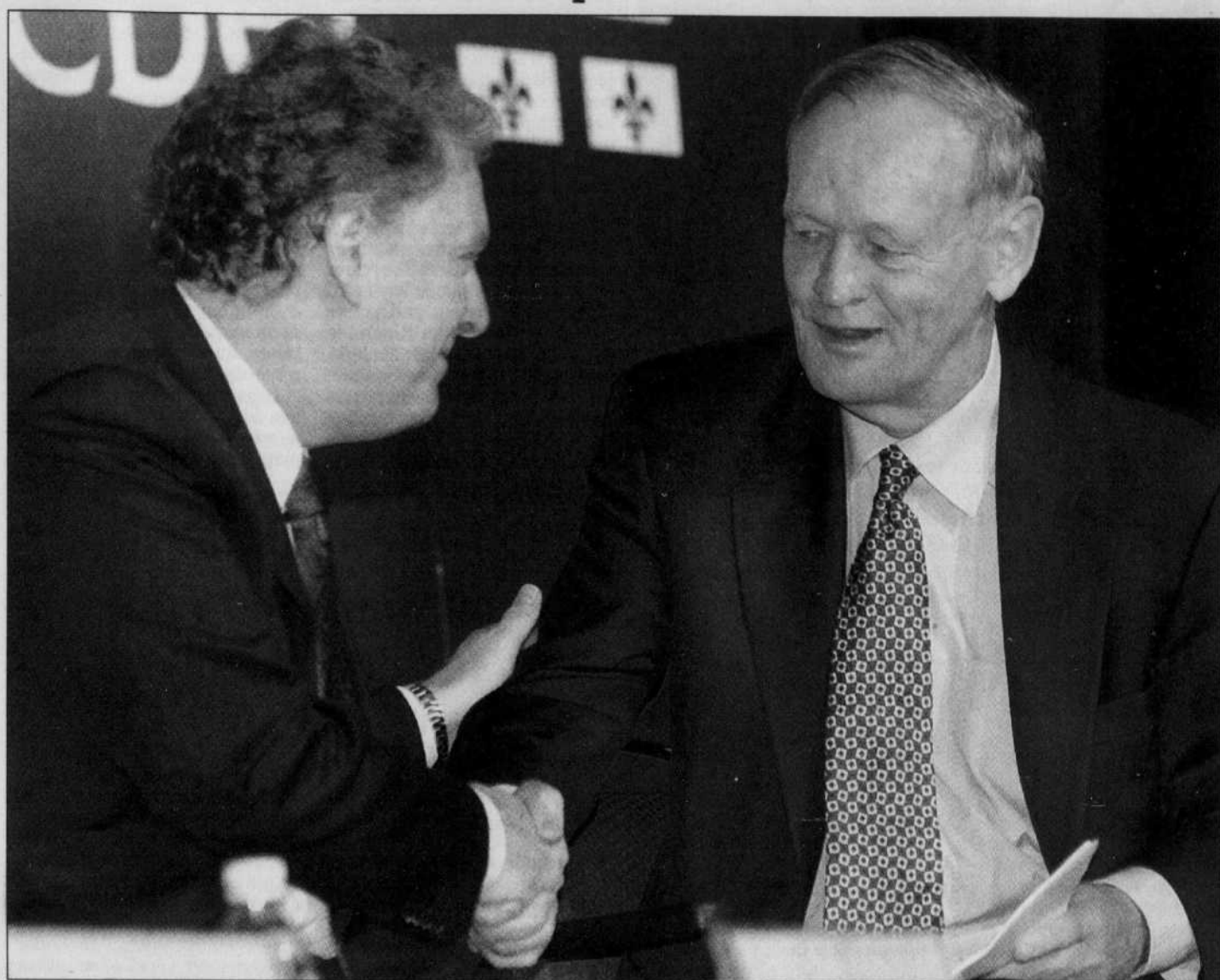




LE DEVOIR

Chrétien voit Charest en premier ministre du Canada



CLÉMENT ALLARD

JEAN CHRÉTIEN a prédit que Jean Charest deviendra peut-être premier ministre du Canada un jour. Il a fait cette remarque à Québec lors du congrès mondial des chambres de commerce où les deux hommes partageaient la même tribune pour la première fois depuis les élections du 14 avril. M. Charest a déjà caressé cette ambition, «qui pourrait revenir», a souligné M. Chrétien dans un point de presse. «Je le trouve très bon. J'ai toujours aimé M. Charest dans un sens. On était des adversaires; ça ne veut pas dire qu'on est des ennemis.» Par ailleurs, déçu de l'échec de la conférence de l'OMC à Cancun, M. Chrétien a lancé un appel formel aux pays riches pour qu'ils réduisent rapidement leurs subsides à l'agriculture. Nos informations en page A 3

Fragile victoire du mariage gai aux Communes

La motion de l'Alliance n'est battue que par cinq voix

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

C'est de justesse que le gouvernement Chrétien a évité hier une embarrassante défaite dans le dossier du mariage gai. Il a même fallu que le président de la Chambre, pour la première fois en 40 ans, brise l'égalité lors du premier vote sur la motion alli-

gée exigeant le maintien de la définition traditionnelle du mariage. Le vote a aussi révélé l'ampleur de la dissidence au sein du caucus li-

béral, 53 députés se rangeant finalement derrière l'Alliance. Le chef alliériste, Stephen Harper, a aussitôt conclu que la balle était dans le camp du gouvernement mais que ce dernier devra défendre sa position au cours de la prochaine élection fédérale. «Le vote est plus serré que je ne m'y attendais, mais le message central est que ce n'est pas la volonté des Canadiens ou des parlementaires qui a compté mais le bloc formé par le cabinet. Cela signifie que c'est le gouvernement qui

VOIR PAGE A 8: MARIAGE

École: les filles devançant les garçons dans tout l'Occident

Une réalité qui doit guider les stratégies en éducation, conclut une étude de l'OCDE

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Le phénomène des garçons qui peinent à l'école plus que les filles est planétaire: une étude dévolée hier par l'OCDE révèle que la réussite et les modes d'apprentissage varient selon les genres et que la quasi-totalité des pays occidentaux gagneraient à orienter leurs stratégies politiques autour de cette réalité.

Dans les pays membres de l'OCDE, l'écart entre les filles et les garçons est manifeste, tel que le démontre l'étude *Regards sur l'éducation: les indicateurs de l'OCDE 2003* dévoilée hier. Alors qu'au Québec le phénomène inquiète et alimente les tribunes en éducation, l'analyse faite par l'organisme international, qui scrute les phénomènes du milieu de l'éducation, identifie clairement une avancée nette des filles sur les garçons, notamment en lecture.

Un nouvel indicateur démontre de plus que les stratégies d'apprentissage favorisées par les filles de 15 ans — les études de l'OCDE s'attardent aux groupes d'élèves de 4^e année et d'élèves âgés de 15 ans — diffèrent de celles des garçons, celles-ci tendant davantage vers la mémorisation et le travail d'équipe.

Elles soulignent aussi le fait que les filles présentent une meilleure estime d'elles-mêmes en regard de leurs apprentissages et ont des aspirations professionnelles plus hautes que leurs comparses masculins.

VOIR PAGE A 8: FILLES

INDEX

Actualités	A 2	Éditorial	A 6
Annonces	B 6	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 6
Carrières	B 4	Monde	A 5
Culture	B 8	Mots croisés	B 4
Décès	B 6	Sports	B 6
Économie	B 1	Télévision	B 7

ONU: un veto américain bloque le projet de résolution arabe contre l'expulsion d'Arafat

Israël rejette une proposition de trêve

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Israël a rejeté hier une proposition de trêve formulée par un conseiller de Yasser Arafat, et a finalement échappé à la vindicte du Conseil de sécurité de l'ONU pour son projet d'expulsion du dirigeant palestinien, grâce à l'intervention des États-Unis. Les États-Unis ont en effet opposé leur veto au projet de résolution arabe demandant qu'Israël n'expulse pas M. Arafat.

Celui-ci a reçu pour le cinquième jour consécutif

le soutien de centaines de partisans venus lui exprimer leur solidarité devant son QG de Ramallah (Cisjordanie), où il est confiné depuis 20 mois par l'armée israélienne.

Le texte arabe (qui a reçu 11 voix pour, une contre, celle des États-Unis, et trois abstentions) «exigeait qu'Israël, la puissance occupante, s'abstienne de procéder à la déportation et cesse toute menace à la sécurité du président élu de l'Autorité palestinienne».

Ce projet indiquait également que le Conseil «exprime son appui sans réserve aux initiatives du Quartette

et demande de redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre de la feuille de route par les deux parties».

Toutefois, Washington a indiqué que les garanties de prêts qu'il a accordées à l'État hébreu pourraient être réduites d'un montant correspondant aux investissements israéliens dans les colonies juives de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

C'est la 77^e fois depuis la création des Nations unies que les États-Unis font usage de leur droit de veto.

VOIR PAGE A 8: VETO

Pas mort, mais...

Quel avenir pour le livre électronique, cette fiction non pulpeuse?

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Ceci devait donc de nouveau tuer cela. Comme l'imprimerie avait donné le coup de grâce aux «bibles de pierre» des cathédrales gothiques, l'architecture livresque traditionnelle devait disparaître sous les coups conjugués de la nouvelle économie et des innovations technologiques.

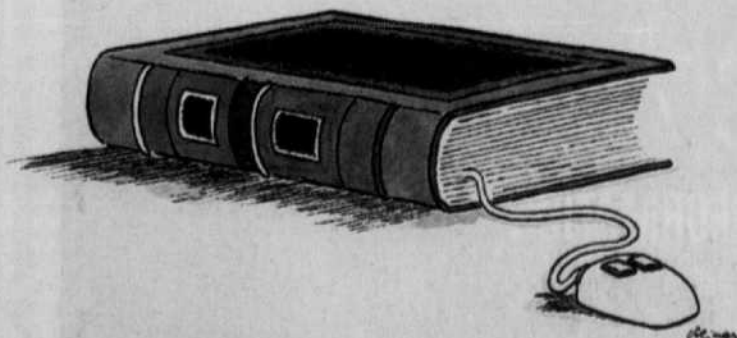
Finie l'eucharistie du support de colle et de papier. Le livre de l'avenir, prédit dès le début de la dernière décennie par William Gibson, créateur du terme «cyberspace», ne contenait qu'une seule page, un écran

flexible à très haute définition permettant de lire tous les livres du monde...

Cette révolution du téléchargement à volonté n'a pas encore tenu toutes ses promesses d'avenir radieux, c'est le moins qu'on puisse dire. Les rentrées littéraires repoussent toujours vers le haut le nombre de titres imprimés sur de bon vieux supports pulpeux. Fire, le faible mouvement électronique peut donner l'impression de reculer.

La semaine dernière, BarnesandNobles.com, un des plus gros joueurs de la vente en ligne dans le monde, a annoncé la fermeture de sa boutique de e-books, lancée en 2000 avec le renfort de Microsoft.

VOIR PAGE A 8: LIVRE



Il est arrivé!
Le guide le plus complet pour les amoureux du cinéma

GUIDE VIDEO + DVD

GUIDE VIDEO + DVD 2004

928 PAGES + 17,95\$

FIBES

• LES ACTUALITÉS •

La force tranquille



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE GRAND ANTONIO — de son vrai nom Antonio Barrichievich — est arrivé hier au bout de son voyage. Plus de 3000 personnes sont venues lui rendre un dernier hommage dans un salon funéraire de Montréal. «Des gens de Trois-Rivières, de Rouyn, de Chicoutimi, a expliqué Tommy Kulczyk, de Jeunesse au soleil. Preuve que l'homme a marqué l'histoire du Québec.» L'homme fort du Québec, devenu un incontournable des trottoirs montréalais, sera incinéré dans les prochains jours, précise l'organisme caritatif qui a pris en charge la sépulture du Grand Antonio — dont le corps n'a pas été réclamé. Par la suite, il sera conduit sur les lieux de son dernier repos, le cimetière du Jardin des roses, près de l'autoroute 40 à Montréal. «Un endroit ouvert 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, souligne M. Kulczyk, pour permettre à d'autres de venir le saluer une dernière fois.»

EN BREF

Les Canadiens, ces pollueurs

(PC) — Malgré l'augmentation de l'«éco-efficacité» au Canada, les Canadiens demeurent toujours parmi les plus importants pollueurs du monde industrialisé, a rapporté hier Statistique Canada. «Les industries

canadiennes, les gouvernements et les particuliers ont produit 564 mégatonnes de gaz carbonique en 2000 comparativement à 434 mégatonnes en 1981, une augmentation de 30 %», rapporte l'agence nationale. Ainsi, chaque Canadien a produit environ 18,3 tonnes de gaz carbonique en 2000, l'un des plus hauts niveaux dans le monde. Ce résultat

est de 30 % supérieur à la moyenne observée chez les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'éco-efficacité, selon Statistique Canada, est le ratio de la production économique pour chaque unité d'émissions de gaz carbonique. Elle vise une réduction des coûts d'exploitation par une

meilleure utilisation de l'énergie. Statistique Canada affirme que l'éco-efficacité a rapidement évolué dans les années 1980 mais qu'elle a ralenti au cours de la décennie suivante. Terre-Neuve et le Labrador ont fait les gains les plus appréciables au cours de la période étudiée, suivis par l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec.

Élection partielle

L'ex-mairesse de Baie-d'Urfé veut reprendre du service

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

L'ex-mairesse de Baie-d'Urfé, Anne Myles, a décidé de se porter candidate à l'élection partielle qui aura lieu, le 5 octobre prochain, dans l'arrondissement de Beaconsfield-Baie-d'Urfé. Et elle ne fait pas de cachotteries sur ses intentions: elle se battra pour que les défusions se concrétisent.

Anne Myles a cédé jeudi dernier devant les efforts de persuasion déployés depuis quelques semaines par son entourage. Elle sera candidate indépendante au scrutin du mois d'octobre pour combler le poste laissé vacant à la suite du décès du président d'arrondissement, Roy Kemp, en juin dernier. Sa décision tardive de revenir en politique active a d'ailleurs incité deux autres candidats indépendants à se retirer de la course. Il s'agit de Roy Baird et de Peter Romaniuk, ex-directeur de campagne de Jim Birnie, le conseiller défusionniste élu le 15 juin dernier dans cet arrondissement. Tous deux s'étaient portés candidats car ils estimaient que l'appui aux défusions du candidat indépendant, Frank Chamandy, man-

quait de fermeté. L'arrivée dans le décor de Mme Myles les a convaincus de se joindre à elle pour l'épauler dans sa campagne.

Lors de l'élection du 5 octobre, Mme Myles fera donc face à Lyle Cruickshank, de l'Union des citoyens de l'Île de Montréal (UCIM), à Mary Damianakis, de Vision Montréal, et à Frank Chamandy.

Mairesse de l'ancienne municipalité de Baie-d'Urfé entre 1983 et 2001, Anne Myles avait décidé de tirer sa révérence de la politique municipale lorsque le gouvernement du Québec avait procédé aux fusions. Aux côtés des représentants de douze autres municipalités, elle s'était rendue jusqu'en Cour suprême pour demander la suspension de l'application de la loi 170, mais en vain. Deux ans plus tard, son aversion à l'endroit des fusions est restée intacte. «Je veux envoyer un message très clair à Jean Charest pour qu'il respecte sa promesse de permettre les défusions», dit-elle pour expliquer la raison de son retour en politique.

Le gagnant de cette élection héritera du poste de président d'arrondissement et siégera au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Transport par autobus

Outremont propose un compromis à la communauté juive

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

L'arrondissement d'Outremont a proposé à la communauté juive hassidique un compromis pour régler le litige concernant le transport par autobus sur son territoire. Il suggère que les véhicules, qui assurent la liaison Montréal-New York pour la communauté juive, puissent cueillir leurs passagers devant une école située près de la cour de triage.

En mai dernier, le conseil d'arrondissement d'Outremont avait modifié son règlement sur la circulation et le stationnement afin d'empêcher les transporteurs privés de s'arrêter dans les rues de l'arrondissement pour faire monter des passagers. Le ministère des Transports, qui devait approuver le nouveau règlement, a demandé aux élus de trouver un compromis.

L'arrondissement a finalement identifié un site susceptible d'accueillir un tel service sans perturber la quiétude des résidents d'Outremont ni leur sécurité. Il s'agit d'un espace situé devant l'école juive Talmud Torad du Chassidei, de la rue Durocher, dans un quartier semi-industriel qui se trouve à la limite est de la cour de triage. «C'est

une proposition qui, à tous points de vue, devrait satisfaire les deux parties et qui représente à notre sens, le seul compromis acceptable», explique Stéphane Harbour, président de l'arrondissement. Si la communauté juive y consent, l'arrondissement pourrait amender son règlement, «mais à la condition expresse que le ministère des Transports approuve ce règlement», précise M. Harbour.

Le président de la Coalition des organismes hassidiques, Alex Werzberger, croit que la communauté, «à l'exception de quelques têtes dures», se ralliera à cette proposition. Une rencontre est prévue aujourd'hui avec les fonctionnaires de l'arrondissement et, selon lui, une entente serait imminente.

Les citoyens qui avaient signé une pétition en février dernier pour forcer les transporteurs privés à utiliser la Station centrale d'autobus, rue Berri, comprennent mal ce volte-face. Jacques Méthot, du Comité pour la réglementation des circuits d'autobus interurbains dans Montréal, s'inquiète des nuisances que causeront les va-et-vient de ces véhicules et se demande si ce «terminus» sera accessible à d'autres groupes.



PRENEZ POSITION!

Arcand
Bonjour Montréal
5 h 30 à 9 h 30

Lapierre
Lapierre et Cie
15 h 00 à 17 h 30

CKAC 730
POUR VIVRE L'INFORMATION

ROLEX

SERVICE



POUR GARDER VOTRE ROLEX EN
PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE
RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

LE DEVOIR

POLITIQUE



Manon Cornéliier

Le non-dit

À en croire les députés alliés, et même libéraux, qui s'opposent à l'élargissement de la définition du mariage, ils ne chercheraient qu'à préserver une institution fondamentale, une tradition séculaire et la démocratie. Mais plus on tend l'oreille, plus on est en droit de se demander si cela ne cache pas davantage une réelle difficulté à accepter la reconnaissance des droits des homosexuels.

La plupart répondent que leur résistance se limite à l'institution du mariage. C'est vrai pour un certain nombre d'entre eux et pour bien des citoyens. Peter MacKay a d'ailleurs bien résumé la nature de leur dilemme lors du débat d'hier. «Les Canadiens doivent trouver une zone de confort en ce qui a trait à cet enjeu. Cela nécessite parfois une évolution et la question fondamentale, je suppose, est: sommes-nous prêts? Le Canada est-il prêt à accepter ce changement? Je présume que beaucoup de Canadiens se débattent avec cette question», a-t-il dit avant de laisser la parole à son député Rick Borotsik, un partisan du mariage gai. En somme, comme M. MacKay, on peut avoir des réserves sans être homophobe.

Mais peut-on en dire autant de la plupart des députés alliés et de plusieurs députés libéraux ou conservateurs? Plusieurs des arguments offerts hier laissent transparaitre une résistance plus profonde. Le chef allié, Stephen Harper, a d'ailleurs dit d'entrée de jeu que, pour lui, la question du mariage gai n'avait rien à voir avec le droit à l'égalité. Si on en est rendu là, a-t-il affirmé, c'est parce que «des opposants au mariage traditionnel se sont adressés aux tribunaux pour transformer [cet enjeu], le tordre de façon à le transformer en une question de droits humains». Il préfère d'ailleurs parler de comportement sexuel plutôt que d'orientation sexuelle.

Presque tous les opposants refusent de voir cette affaire comme l'extension d'un droit. Pour eux, c'est l'institution qu'on cherche à discréditer. «Cette position voulant qu'on déclare inconstitutionnel et illégal le mariage traditionnel est pour nous très insultante», a dit M. Harper. Un argument repris par nombre de députés. Pour eux, il en va de la protection d'une institution fondamentale pour la société, du respect de l'ordre naturel des choses, de la prévention des effets à long terme. Les mêmes arguments fournis lorsqu'on débattait du droit de vote des femmes, a relevé la libérale Hedy Fry.

Les opposants craignent aussi pour la liberté de religion, même si le gouvernement a réitéré dans son avant-projet de loi le droit des Églises de refuser de bénir des unions homosexuelles.

Ce ne sont que quelques exemples du débat d'hier mais ils illustrent combien certains opposants sont prêts à user de tous les arguments possibles pour éviter de dire le fond de leur pensée, à savoir leur refus de considérer les homosexuels comme une minorité ayant droit à une protection juridique. Il est facile de prétendre le contraire, mais peut-on encore le croire quand on réalise que la majorité des députés qui rejettent le projet du gouvernement sont souvent les mêmes qui se sont opposés et s'opposent encore à d'autres mesures visant les gais et les lesbiennes?

Après avoir combattu la protection des homosexuels contre les crimes haineux et l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la liste des motifs de discrimination illécite de la loi fédérale sur les droits de la personne, les voilà qui se préparent aujourd'hui même à voter contre un projet de loi méconnu du député néo-démocrate Svend Robinson sur la propagande haineuse. Ce projet aurait pour effet d'ajouter l'orientation sexuelle à la liste des groupes contre qui la propagande haineuse et l'incitation à la violence peuvent donner lieu à des sanctions criminelles. Actuellement, la loi l'interdit quand une personne est ciblée à cause de sa race, de sa couleur, de sa religion ou de son origine ethnique.

Le projet passera facilement, car les néo-démocrates, les bloquistes, la grande majorité des libéraux et des conservateurs voteront en faveur. Mais une poignée de libéraux, quelques conservateurs et la vaste majorité des alliés combattent le projet C-250 depuis le début. Encore une fois, ils ont trouvé des alliés au sein de groupes religieux et ultra-conservateurs. Leur campagne est vigoureuse et leurs arguments, surprenants. Ils soutiennent qu'interdire la propagande haineuse contre les homosexuels pourrait conduire à limiter la liberté d'expression des opposants au mariage gai et même à l'interdiction de la Bible et d'autres textes religieux, rien de moins.

Fait à noter, plusieurs députés alliés, quelques libéraux et la conservatrice Elsie Wayne ont fait le lien hier entre ce projet de loi et la redéfinition du mariage. Quant aux groupes religieux, ils l'ont répété dans la publicité qu'ils ont publiée hier dans les journaux anglophones.

Ces débats remettent aussi en lumière le fait que les libéraux comptent dans leurs rangs, depuis 1993, un fort contingent de députés de tendance conservatrice. Cette présence s'explique aisément, les libéraux ayant pris le contrôle de comités, en particulier en Ontario, considérés autrefois comme des châteaux forts conservateurs. Ils sont le reflet de la communauté dont ils sont issus et partagent donc l'essentiel de ses valeurs.

Un parti qui ratisse réunit en son sein des gens de tous les horizons et les libéraux sont dans cette situation. Ironiquement, c'est ce qui a fait leur force et les a rendus pratiquement imbattables jusqu'à présent. Si le mariage gai devient un enjeu central de la prochaine campagne, il pourrait en être autrement dans quelques comités. Mais ça pourrait aussi se traduire par des gains ailleurs et par un caucus plus libéral et moins conservateur. Au grand plaisir de certains.

mcornellier@ledevoir.com

Échec de la conférence de Cancún

Les subventions à l'agriculture menacent la paix, dit Chrétien

Le premier ministre invite l'Europe et les États-Unis à reprendre les négociations

Après l'échec de Cancún, Européens et Américains doivent reprendre leurs négociations en vue de mettre fin rapidement à la guerre des subventions agricoles qu'ils se livrent, plaide Jean Chrétien. Sinon, la paix dans le monde demeurera problématique.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

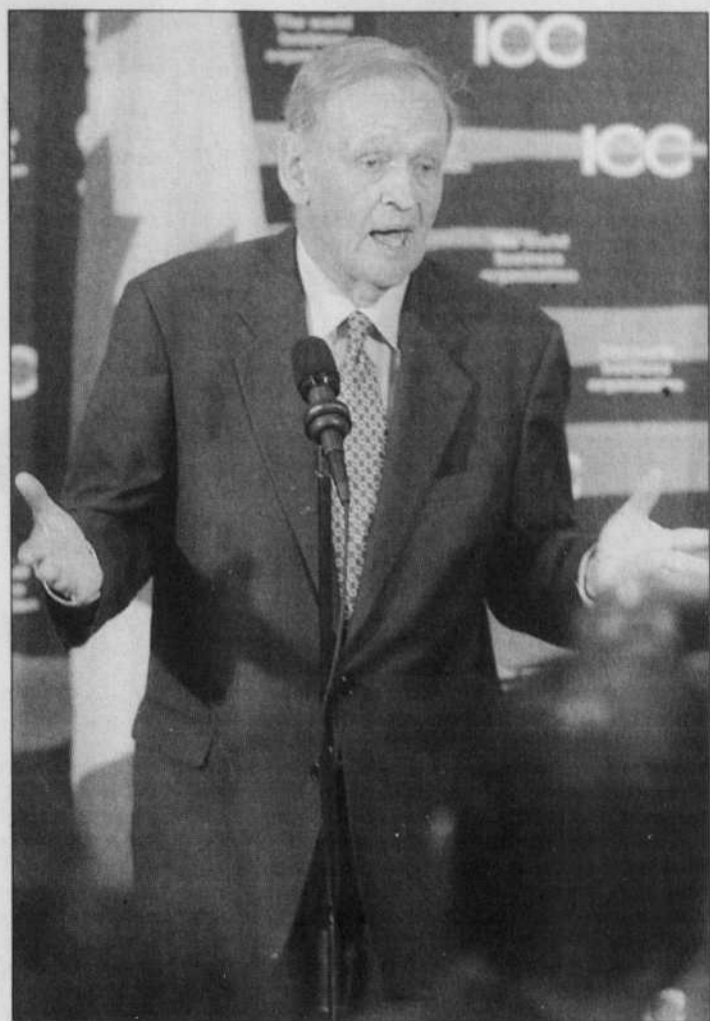
Déçu par l'échec de la 5e conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún, le premier ministre Jean Chrétien a lancé «un appel urgent» aux Européens et aux Américains pour qu'ils reprennent les négociations afin de mettre fin au «non-sens» que représentent leurs subventions massives à l'agriculture.

«Je crois qu'il est nécessaire que nous considérions ces problèmes très sérieusement parce que, autrement, la paix dans le monde sera toujours problématique», a livré hier Jean Chrétien dans un discours qu'il prononçait devant les participants au 3^e congrès mondial des chambres de commerce.

Citant l'exemple de l'Afrique, un continent de 800 millions d'habitants dont le niveau de vie a chuté de plus de 10 % en dix ans tandis que les pays développés se sont enrichis, M. Chrétien a prévenu qu'«on ne peut avoir un continent s'en aller à vau-l'eau [going down the tube] [...] quand le reste du monde devient plus riche. Je veux vous dire aujourd'hui que je suis très déçu par ce qui s'est passé cette fin de semaine [l'échec de la conférence de Cancún]».

Les pays les plus développés dépensent 350 milliards en subventions agricoles alors qu'ils ne consacrent que 50 milliards à l'aide aux pays en voie de développement, a déploré le premier ministre. «Quand arrêterons-nous ce non-sens, a demandé M. Chrétien, alors qu'une vache dans certains pays reçoit plus d'argent par année que n'importe quel enfant de ce pays?»

La meilleure façon d'aider les pays d'Afrique, c'est de mettre fin à «cette guerre de subsides» agricoles que se livrent l'Union européenne et les États-Unis et qui empêche les pays africains, notamment, d'écouler leurs produits sur les marchés des pays les plus développés. «Il faut que les cultivateurs afri-



Jean Chrétien a lancé un appel en faveur de l'établissement de règles plus équitables pour les pays en voie de développement.

cains puissent vendre leurs produits. Et si leur niveau de vie augmente, ils vont acheter des biens et services. Ce n'est pas une question de charité», a dit M. Chrétien. C'est pour faire des Africains de «meilleurs clients pour les produits et services que nous leur offrons», a-t-il ajouté en point de presse.

M. Chrétien a souligné que les négociations entre l'Europe et les États-Unis à l'OMC sur l'enjeu des subventions agricoles ne sont pas finies, mentionnant qu'il y aura une autre réunion dans quelques mois. «Le monde industrialisé a l'obligation d'agir. Et d'agir sans tarder. Au nom de la population du Canada, j'appelle l'Union européenne et les États-Unis, ainsi que tous les membres de l'OMC, à réfléchir encore sur ce qui s'est produit en fin de semaine et à reconsidérer leur position. Il n'est pas trop tard», a-t-il dit.

Le premier ministre a rappelé que le Canada avait réduit de 60 % ses subventions à l'agriculture dans les années 90, notamment en abolissant les subventions au transport des céréales. Il a toutefois reconnu que cette abolition faisait partie des mesures mises en œuvre à cette époque par le gouvernement libéral pour assainir les finances publiques.

Dans son discours, Jean Chrétien, prenant pour cible les États-Unis, a répété son plaidoyer en faveur du multilatéralisme, la meilleure façon, selon lui, de régler les problèmes internationaux. «Les grands défis de notre temps comprennent la pauvreté, la dégradation de l'environnement, les maladies infectieuses, les conflits régionaux, le crime organisé et le terrorisme. Aucune nation, aussi puissante soit-elle, ne saurait en venir à bout seule», a-t-il déclaré.

Programme des commandites

Martin et Chrétien sur la même longueur d'onde

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Même s'il soutient vouloir faire les choses différemment de Jean Chrétien, Paul Martin s'est opposé hier à la tenue d'une enquête publique indépendante dans le scandale des commandites, qui éclabousse le gouvernement fédéral depuis près de deux ans.

Meneur incontesté dans la course à la succession de M. Chrétien, Paul Martin estime que les enquêtes actuellement menées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la vérificatrice générale (VG) suffisent pour faire la lumière sur les allégations de malversations.

«J'ai énormément de confiance dans le ministre [Ralph] Goodale [responsable du programme de commandites], a-t-il assuré en point de presse. [...] Ce qui est important, c'est que dans les deux cas [GRC et VG] on laisse d'abord les rapports sortir.»

La vérificatrice générale, Sheila Fraser, doit publier son rapport en novembre. La GRC, quant à elle, ne s'est fixée aucune date butoir pour terminer son enquête, entamée il y a 16 mois.

Cela fait plus d'un an que les partis d'opposition, le Bloc québécois en tête, réclament la tenue d'une enquête publique indépendante, de façon à déterminer la responsabilité des politiciens dans l'affaire.

La semaine dernière, Communications Coffin a été inculpée de 18 chefs d'accusation, et d'autres compagnies risquent de suivre au cours des prochains mois. Il est donc fort probable que l'affaire ait encore des retentissements lors de la prochaine campagne électorale fédérale, attendue au printemps prochain.

«Soyons clairs, a insisté M. Martin. Si jamais il y a des conséquences, il va vraiment falloir que ceux qui doivent être punis, soient punis.»

Lundi, le premier ministre Jean Chrétien a tenu des propos semblables, se disant par ailleurs convaincu que ses ministres «n'ont probablement rien eu à se reprocher».

Il reste que les sanctions tardent à venir. En février, une vérification judiciaire avait identifié sept fonctionnaires ayant vraisemblablement commis des accrocs aux règles dans le dossier des commandites, y compris de la double facturation et l'approbation d'honoraires non conformes. Sept mois plus tard, personne n'a encore été puni.

Fou rire au parlement

Les vedettes de l'Assemblée nationale d'improvisation

Stanké publie un recueil des meilleurs échanges entre les parlementaires

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les joutes oratoires sont le pain quotidien des parlementaires québécois qui démontrent un sens de la répartie parfois féroce, parfois drôle. Un petit livre paru récemment chez Stanké, *Fou rire au parlement*, en donne un bref aperçu.

Cent vingt-trois échanges entre politiciens y sont recensés. Les périodes de questions à l'Assemblée nationale de 1989 à 2001 ont nourri l'auteur Guy Giguère, qui a été attaché de presse de Lucienne Robillard alors qu'elle était ministre des Affaires culturelles à Québec.

La sélection des meilleures répliques des politiciens s'est faite sans ligne directrice, sans thème choisi ou même de respect chronologique. On passe d'un premier ministre à l'autre, plutôt dans le désordre que dans l'ordre. Les anecdotes sont rarement situées dans le temps.

«Ca n'a pas de prétention autre que de faire un clin d'œil au talent d'humoriste des politiciens. Je ne voulais pas faire un livre partisan ou donner un cours de politique», explique M. Giguère, qui dit avoir pris beaucoup de plaisir à relire tous les procès-verbaux de quinze années de débats parlementaires.

«Mes deux vedettes à moi, ce sont MM. Bourassa et Landry. Bernard Landry a un style très combatif alors que Robert Bourassa avait un humour très fin. Il réussissait à couler du ciment dans l'estomac de ses adversaires», se souvient-il.

Par exemple, on retrouve un Robert Bourassa mordant qui cloue le bec au chef de l'opposition officielle Jacques Parizeau lors d'un débat entourant l'Accord du lac Meech. M. Parizeau remet en question le pouvoir de son vis-à-vis dans ces négociations constitutionnelles. M. Bourassa réplique alors en citant «le premier ministre italien qui disait que le pouvoir use d'abord ceux qui ne l'exercent pas».

Quelques années plus tard, alors que le Parti québécois est au pouvoir, les libéraux cuisinent le ministre de l'Éducation, François Legault, sur la mise en place d'un nouveau bulletin scolaire qui évalue les enfants sans utiliser de notes ou de pourcentages. La réplique du ministre Legault, qui dit vouloir un bulletin clair, qu'importe la méthode, sera cinglante. Il donne un bulletin à l'opposition: «capacité à mobiliser le milieu de l'éducation: échec. Capacité ou compétence à comprendre les vrais enjeux du Québec: échec. Capacité à jouer un rôle constructif à l'Assemblée nationale: échec!»

On retrouve également quelques lapsus ou des trous de mémoire chez nos politiciens. Mais dans l'ensemble, *Fou rire au parlement* nous laisse sur notre appétit. On aurait bien envie d'avoir un peu plus de matière avec des mises en contexte plus foufues. Ce petit livre nous laisse toutefois un sourire.

Le droit à la syndicalisation sera défendu jusqu'en Cour suprême

Le gouvernement Charest réserve aux familles d'accueil le même sort qu'aux éducatrices en milieu familial

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La CSN et la FTQ livreront bataille contre le gouvernement Charest jusqu'en Cour suprême si celui-ci décide d'adopter le projet de loi n° 7, qui refuse le droit à la syndicalisation aux 11 250 familles d'accueil et responsables des ressources intermédiaires du Québec, c'est-à-dire les personnes qui hébergent des aînés en perte d'autonomie ou des déficients intellectuels.

Qui plus est, alors que le gouvernement Charest prétend répondre à la demande des travailleurs de ce secteur, une des quatre associations majeures regroupant les responsables de ressources intermédiaires et de type familial est en désaccord avec le projet de loi.

«On trouve assez déplorable qu'en 2003 au Québec un gouvernement puisse, de façon aussi dure, déposer un projet de loi aussi inique pour empêcher le monde de se syndiquer. C'est inacceptable», a lancé hier Roger Valois, vice-président de la CSN, lors de son passage à la commission parlementaire qui étudie ce projet de loi. Plus de 1250 responsables de ressources intermédiaires et de type familial sont devenus membres de la CSN et ont déposé des requêtes d'accréditation syndicale.

«Si la loi est adoptée, on va la contester parce qu'elle vient brimer le droit de syndicalisation qui est reconnu par les chartes [des droits et libertés]», a souligné M. Valois. Le vice-président de la CSN a même offert au ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, de se rendre immédiatement devant la Cour suprême pour vérifier la constitutionnalité de ce projet de loi.

La FTQ a également indiqué qu'elle utilisera tous les recours juridiques pour se faire entendre. Henri Massé, président de la FTQ, a fait valoir que le projet de loi contredit des jugements des tribunaux. Le 5 juin 2001, le Tribunal du travail statuait en effet que les responsables de ressources intermédiaires sont des sala-

riés et ont le droit de se syndiquer, une décision qui a été confirmée par la Cour supérieure le 4 mars 2002.

Comme le projet de loi n° 8 étudié la semaine dernière, qui traite des éducatrices en milieu familial, le projet de loi n° 7 stipule que les responsables des ressources intermédiaires et de type familial ne sont pas des salariés au sens du Code du travail, mais bien des travailleurs autonomes, et qu'aucun lien d'emploi n'existe entre eux et les établissements de santé qui leur accordent des contrats de travail. Selon le projet de loi, le ministre pourra conclure une entente avec une ou des associations représentatives de ces ressources sur les conditions générales d'exercice de leurs activités.

Le Regroupement des ressources résidentielles adultes du Québec, qui est affilié à la CSD et représente 2500 responsables de ressources intermédiaires et de type familial, rejette le projet de loi. «Le gouvernement, en voulant empêcher ces gens-là de se syndiquer, en les brimant du droit d'avoir accès au Code du travail, se fait à la fois juge et partie et ne veut même pas appliquer ses propres législations», a affirmé François Vaudreuil, président de la CSD.

Philippe Couillard maintient sa position et estime que «le statut de salarié comporte des contraintes trop importantes pour être compatibles avec les caractéristiques propres aux ressources d'hébergement public non institutionnel». Le ministre se demande comment appliquer les normes du travail à une famille d'accueil qui doit répondre aux besoins d'une personne 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

La Fédération des familles d'accueil du Québec, la Fédération des ressources intermédiaires jeunesse du Québec, l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec et le Regroupement des associations d'établissement (CLSC, CHSLD, Centres jeunesse, entre autres) se disent favorables au projet de loi.

• LES ACTUALITÉS •

SANTÉ

Le cancer de la prostate tue moins

En dépit de l'accès difficile à la curiethérapie

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pas moins de 3600 Québécois se verront diagnostiquer un cancer de la prostate cette année, un bond de 30 % par rapport à 1988. Même si les taux de survie à ce cancer s'améliorent, encore trop d'hommes sous-estiment la gravité de cette maladie et négligent de penser à son dépistage précoce.

Selon la Société canadienne du cancer, une croissance continue du nombre de nouveaux cas de cancer de la prostate est à prévoir ces prochaines années, compte tenu du vieillissement de la population.

«Au cours des 15 dernières années, la hausse observée des cas découle essentiellement du vieillissement de la population. Avec les baby-boomers qui avancent en âge, le nombre de cancers de la prostate va continuer à augmenter», a soutenu hier le Dr Marc David, radio-oncologue et conseiller médical à la Société canadienne du cancer.

Mince consolation, le nombre de décès liés à ce type de cancer a reculé de 10 % au cours de la même période, en raison du recours accru au dépistage précoce et de l'amélioration de certains traitements anticancéreux.

Des traitements peu accessibles au Québec

Toutefois, il semble qu'au Québec, certains traitements prometteurs, limitant le risque d'incontinence et d'impotence chez les hommes, ne soient toujours accessibles qu'à une minorité de patients. C'est notamment le cas de la curiethérapie, utilisée avec succès depuis 1994 par des médecins de l'Hôtel-Dieu de Québec, qu'aucun autre hôpital québécois n'offre, pour de strictes considérations budgétaires.

Indiquée pour traiter les cancers localisés, la curiethérapie consiste à insérer dans la prostate de petits grains radioactifs qui tuent les cellules cancéreuses

sans endommager les organes vitaux environnants.

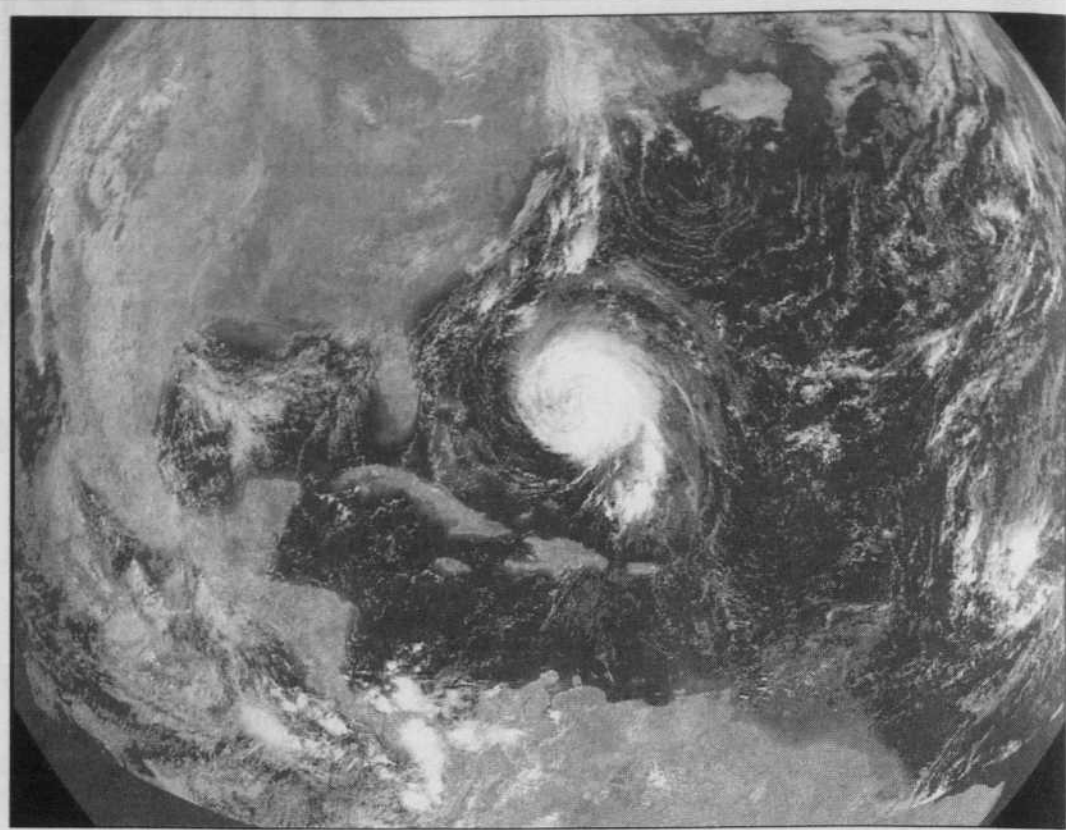
Selon le Dr Eric Vigneault, radio-oncologue à l'Hôtel-Dieu de Québec, qui a reçu des subventions de près de 200 000 \$ de la Société canadienne du cancer pour poursuivre ses recherches sur la curiethérapie, ce traitement a réussi à assurer un taux de survie de 90 % après cinq ans chez les patients traités. L'insertion des granules radioactifs ne nécessite aucune hospitalisation, et ce traitement se substitue à la radiothérapie conventionnelle, à l'hormonothérapie ou à l'ablation partielle ou totale de la prostate.

Contrairement à la prostatectomie ou à la radiothérapie, la curiethérapie a permis de conserver les fonctions sexuelles chez les deux tiers des patients traités, souligne ce médecin.

«Cela fait 15 ans qu'on utilise cette thérapie aux États-Unis et son efficacité semble aussi bonne que les traitements conventionnels, sans affecter les autres organes, comme la vessie et le rectum, et avec des effets moindres sur les fonctions sexuelles. Malheureusement, le manque de ressources semble expliquer le faible recours à ce traitement ici», soutient le Dr Vigneault.

Au Québec, seulement 150 patients par année peuvent aujourd'hui bénéficier de ce traitement, alors que près de 3000 patients sont traités par curiethérapie ailleurs au Canada.

La Société canadienne du cancer a rappelé hier que près de 900 Québécois décéderont cette année des suites d'un cancer de la prostate et qu'elle recommandait toujours aux hommes de plus de 50 ans de discuter avec leur médecin de la pertinence de recourir au test de dépistage de l'antigène prostatique spécifique (APS), en dépit du débat qui se poursuit sur l'efficacité de ce test à réduire les taux de mortalité. «Nous espérons que les deux importantes études en cours aux États-Unis et en Europe nous fourniront de nouvelles données à cet égard», a indiqué hier le Dr David.



Cette photo prise par satellite lundi montre l'ouragan Isabel alors qu'il se dirigeait vers la côte est américaine. L'ouragan, de puissance cinq à un certain moment sur l'échelle Saffir-Simpson, s'est toutefois affaibli. Hier, alors qu'Isabel était à 900 kilomètres au sud-est de la Caroline du Nord, sa cote n'était plus que de deux.

Pluies torrentielles et vents intenses

Isabel affectera l'Outaouais et l'Abitibi

L'ouragan, affaibli, atteindra la côte est américaine demain matin

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Dans sa course vertigineuse, l'ouragan Isabel devrait frapper la Caroline du Nord demain avant de foncer dans les terres. Même si la tempête aura probablement perdu beaucoup d'intensité lorsqu'elle atteindra le sud ontarien et l'ouest québécois, elle devrait néanmoins y déverser plusieurs centimètres de pluie et les balayer de vents suffisamment forts pour arracher branches d'arbre et fils électriques. Les craintes sont vives en Ontario, car Isabel rappelle par de nombreux points Hazel, qui en 1954 avait tué 81 personnes et occasionné beaucoup de dommages dans la Ville reine.

L'ouragan Isabel a pris naissance le 6 septembre dernier à 2700 km à l'est de la Barbade. À mesure qu'il se rapprochait des côtes américaines, son intensité s'est accrue. Les vents tourbillonnant autour de son œil ont même atteint des pointes dépassant les 252 km/h, caractéristique des ouragans classés au sommet de l'échelle Saffir-Simpson qui en compte cinq. Hier en fin d'après-midi, alors que l'ouragan était situé à 900 km au sud-est de la Caroline du Nord, les vents entourant l'œil du cyclone s'étaient affaiblis et n'étaient plus qu'en catégorie 2. Néanmoins, les habitants de la côte de la Caroline du Nord barricadaient leur maison et les autorités locales ordonnaient même l'évacuation de cette zone côtière.

Les météorologues prévoient en effet que ce cyclone tropical frappera la côte demain matin avant de poursuivre sa trajectoire vers le nord-ouest. Son œil et les vents qui l'enveloppent traverseront la Virginie et la Pennsylvanie vendredi matin. Le système traversera l'extrémité ouest du lac Ontario durant la soirée de vendredi et rejoindra l'Abitibi au cours de la journée de samedi. Les pluies qui précéderont les derniers souffles d'Isabel devraient toutefois arroser le sud ontarien dès la matinée de vendredi.

«L'Outaouais et l'Abitibi sont les régions du Québec qui seront les plus affectées», précise le météorologue Richard LaFortune, du Centre canadien des ouragans à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. «Elles devraient recevoir entre 40 et 60 millimètres de pluie en l'espace de 24 heures. Et les vents pourraient souffler de 60 à 70 km/h, avec des rafales atteignant 80 km/h.»

Ces pluies torrentielles font craindre des inondations dans les secteurs de faible élévation ainsi que le débordement des égouts. Les vents violents pourraient casser des branches d'arbre — surtout qu'en cette saison ceux-ci ont encore leurs feuilles — et couper des fils électriques. Les habitants de ces régions devront donc prévoir lampes de poche et radio à piles car ils risquent de subir des pannes d'électricité sporadiques, prévient le météorologue.

«Quand le système arrivera en territoire canadien, ce ne sera plus vraiment un ouragan, nuance M. LaFortune. Ce sera un système en transition qui aura perdu la plu-



part de ses caractéristiques tropicales — que soit l'œil de l'ouragan et les bandes de vents en spirale qui gravitent autour. Mais il subsistera néanmoins une bonne dépression. En clair, la concentration de vents très forts (atteignant entre 100 et 150 km/h) et de pluies intenses confinées autour de l'œil de l'ouragan devraient se muer en vents plus étendus et plus uniformes ne dépassant pas 60 à 70 km/h.» En entrant dans les terres, l'ouragan perd sa source d'énergie qu'est l'eau chaude. Et la friction qui est alors plus grande que sur l'océan ralentit son mouvement, explique le scientifique.

Une fois au-dessus de la terre ferme, le système continuera de s'affaiblir à moins qu'il ne rencontre un autre système avec lequel il pourra interagir et reprendre du poil de la bête, prévient-il.

C'est justement ce qui est arrivé en 1954. L'ouragan Hazel qui avait fouetté la Caroline du Nord et emprunté sensiblement la même trajectoire que celle que devrait suivre Isabel avait redoublé d'intensité au détour d'une rencontre avec un creux barométrique présent sur les Grands Lacs. La tempête ragillardie avait alors déferlé sur la frontière entre l'Ontario et le Québec, tout en déversant 200 millilitres de pluie et en tuant 81 personnes.

«Cette fois, on ne croit pas que le creux barométrique qui progresse actuellement depuis l'Ouest canadien arrive suffisamment tôt pour interagir avec Isabel, avance Richard LaFortune. Isabel devrait continuer sa route par elle-même vers l'Abitibi et se diriger vers l'ouest du Labrador dimanche matin avant d'être absorbée par les nombreux systèmes qui rôdent dans le nord de l'Atlantique.»

Étant donné que les eaux de l'Atlantique Sud sont cet automne plus chaudes que les autres années, les météorologues prévoient que les ouragans seront plus nombreux que normalement. «Neuf dépressions ont déjà atteint l'intensité de tempête tropicale et ont reçu un nom depuis le début de la saison — des ouragans — en juin, alors qu'à cette date-ci nous n'en comptons en moyenne que six», souligne M. LaFortune. Isabel ne sera donc probablement pas la dernière menace de l'automne.

Les tests faussement positifs sont plus élevés aux États-Unis et au Canada

Attention aux résultats des mammographies

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les mammographies effectuées au Canada et aux États-Unis donnent plus de «faux positifs» que dans d'autres pays industrialisés, selon une étude. Un «faux positif» est un résultat de test de dépistage qui conclut erronément à la présence d'une anomalie.

Le nombre de mammographies jugées anormales était de 2 à 4 % plus élevé en Amérique du Nord, sans qu'il y ait augmentation correspondante du nombre des cancers du sein détectés, mentionne l'étude, parue hier dans le *Journal of the National Cancer Institute*.

Le centre médical de l'université de Washington a examiné 32 études portant sur les programmes de

mammographies de 18 pays, dont 12 000 mammographies en Colombie-Britannique, qui avait l'un des taux de faux positifs les plus élevés au monde.

Seulement 4,6 % des Canadiennes qui ont appris que leur mammographie montrait un résultat anormal avaient effectivement un cancer. Seuls Hong Kong, le Portugal et l'État américain du Nouveau-Mexique ont un taux de faux positifs (légèrement) plus élevé.

Des Canadiennes qui ont subi une biopsie à cause des résultats de la mammographie, seulement 27,7 % avaient le cancer.

Selon le Dr Cornelia Baines, qui enseigne à l'université de Toronto, l'étude démontre de manière convaincante que les faux positifs sont un problème nord-américain.

QUÉBEC, AFFIRMEZ-VOUS!



REMETTRE SES PENDULES À L'HEURE, C'EST CAPITAL!



Avec Doc Mailloux,
tous les jours de la
semaine dès 13 h.

CHRC 80

Pour vivre l'information

FORCE JEUNESSE
PRÉSENTE

Les défis pour le Québec à l'aube du choc démographique

Le Québec vit actuellement les premiers effets du vieillissement accéléré de sa population découlant du plus fort baby-boom du monde occidental, conjugué à la plus forte dénatalité.

Force Jeunesse invite donc le grand public à échanger sur les défis auxquels la société québécoise fait face à l'occasion de son quatrième colloque annuel.

Conférence d'ouverture par le Pr Jacques Légaré.
Plénière de fin de journée avec Michel C. Auger,
Guy Chevette, Marie Grégoire et Robert Benoit.

Pour information et inscription

colloque.forcejeunesse.qc.ca

HEC tél. 514-384-8666
3000, chemin Côte Ste-Catherine
Montréal



COLLOQUE

4 octobre 2003

en collaboration avec
Fonds Jeunesse Québec

ZOOM MEDIA

LE DEVOIR

LE MONDE

L'Irak va reprendre possession de son siège à l'OPEP

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vienne — L'Irak, qui détient 11 % des réserves mondiales de brut, va effectuer le 24 septembre à Vienne son grand retour à l'OPEP, treize ans après son invasion du Koweït en 1990 et l'imposition d'un embargo pétrolier levé en mai par les Nations unies.

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole a annoncé hier que le nouveau ministre irakien du Pétrole Ibrahim Mohammad Bahr al-Ouloum participerait à la prochaine réunion ministérielle du cartel.

La participation irakienne a été confirmée peu après à Bagdad par un porte-parole du Conseil du gouvernement transitoire irakien (CIG).

«La fin du régime baassiste et de sa politique pétrolière préjudiciable à l'industrie du pétrole en Irak et ailleurs a ouvert la voie à une nouvelle politique constructive et plus positive à l'égard de l'OPEP et de la communauté internationale», a déclaré le ministre irakien du Pétrole dans un communiqué.

La production pétrolière irakienne est exclue du système des quotas régulant l'offre des dix autres pays membres de l'OPEP depuis 1990, lorsque l'ONU avait imposé à Bagdad un embargo consécutif à son invasion du Koweït.

En 1996, l'ONU avait mis en œuvre un programme «Pétrole contre nourriture» pour alléger l'impact sur la population des sanctions prises contre le régime de Saddam Hussein. En sept ans, l'Irak a exporté quelque 3,6 milliards de barils dans le cadre de ce programme.

Avant d'être exclu du système des quotas de l'Organisation, le pays, qui a toujours fait partie du cartel, exportait 3,14 millions de barils par jour (mb/j), à parité avec l'Iran qui pompe actuellement 3,74 mb/j.

Mais même si l'Irak sera à Vienne la semaine prochaine, il n'est pas acquis que ce pays, qui fut l'un des membres fondateurs de l'OPEP en septembre 1960, continue à siéger au cartel, estiment pourtant les spécialistes.

Risque d'éclatement du cartel

Sous l'influence américaine, le CIG pourrait claquer la porte de l'Organisation pour financer sa reconstruction en produisant à sa guise sans le corset des quotas et approvisionner librement le marché mondial, selon eux. Une telle défection ferait éclater le cartel, ajoutent-ils.

Le 9 septembre, le CIG, qui n'est pas reconnu par la communauté internationale, avait réussi à se faire admettre provisoirement au sein de la Ligue arabe, traditionnellement très critique envers Washington.

Selon les observateurs, cette admission, capitale pour la reconnaissance du CIG, devait faire jurisprudence auprès d'autres organisations internationales, comme l'ONU et l'OPEP.

Quelques jours plus tard, l'Iran, qui n'est pas membre de la Ligue arabe, s'était opposé à une participation de son voisin irakien à la réunion de Vienne, estimant que Bagdad ne pouvait y participer que si son gouvernement était reconnu par l'ONU.

Ton agressif à l'enquête sur le suicide de Kelly

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — L'enquête sur le suicide de David Kelly a pris un tour plus agressif hier avec la nouvelle audition du numéro deux du renseignement militaire, accusé par l'avocat de la famille Kelly d'avoir joué à la «roulette russe» avec la vie de l'expert en armement.

Martin Howard, adjoint au chef du Service de renseignement militaire (DIS) au ministère de la Défense (MoD), est devenu le premier témoin à être rappelé pour un «contre-interrogatoire» croisé mené par plusieurs avocats.

Celui de la famille Kelly, Jeremy Gompertz, a sonné le glas hier des auditions relativement consensuelles qui avaient marqué la première phase de l'enquête le mois dernier. Seul le juge Brian Hutton (le magistrat au ton polémique qui dirige l'enquête) et ses assesseurs étaient alors habilités à interroger les témoins.

M. Gompertz a accusé hier M. Howard, et plus généralement le MoD, d'avoir adopté une stratégie médiatique «minable» consistant à ne pas révéler directement le nom du scientifique aux journalistes appelant le service de presse du ministère mais de confirmer si un reporter avançait lui-même le nom de David Kelly.

Entre les éléments contenus dans un communiqué de presse du MoD, un feuillet de «questions-réponses» distribué au service de presse et un briefing par le porte-parole de Tony Blair, «tout journaliste intelligent, avec un peu de recherches, pouvait identifier Kelly», a fait valoir l'avocat.

Le corps du scientifique, spécialiste de l'armement irakien, a été retrouvé le 18 juillet, les veines d'un poignet taillées, une semaine après la divulgation de son nom dans la presse à l'initiative du ministère de la Défense, son employeur. David Kelly s'était révélé la source principale d'un reportage de la BBC qui avait accusé le gouvernement de Tony Blair d'avoir exagéré la menace posée par les armes irakiennes dans un dossier controversé publié en septembre 2002.

«La procédure adoptée [par le MoD], M. Howard, revenait à un jeu de société avec les journalistes, vous en convenez?», a demandé M. Gompertz.

«Non», a répondu M. Howard.

«Alors, peut-être était-ce une forme de jeu des 20 questions», où l'un des joueurs peut poser jusqu'à 20 questions pour trouver une personnalité, a-t-il poursuivi.

«Nous ne sommes pas responsables de la façon dont les médias posent leurs questions», a rétorqué le numéro deux du DIS.

«A moins que ça ressemble plus à un jeu de roulette russe», a renchéri l'avocat.

«Non plus», a répondu M. Howard, de plus en plus mal à l'aise.

«J'estime que la stratégie adoptée à l'égard [de la publication] du nom de David Kelly était à la fois cynique et irresponsable», a lancé l'avocat, reflétant la colère et l'amertume de la famille du scientifique.

Lors de sa déposition début septembre, la veuve de David Kelly, Janice, n'avait pas eu de mots assez durs pour décrire le sentiment de «rahison» éprouvé par son mari envers le MoD.

Wesley Clark se lance dans la course à l'investiture démocrate

L'ex-général, proche de Bill Clinton, est assez peu connu du public même s'il a remporté la guerre du Kosovo à la tête des forces de l'OTAN

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'ex-général Wesley Clark, 58 ans, qui a mené la guerre du Kosovo en 1999 à la tête des forces de l'OTAN en Europe, a décidé d'être candidat à l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle de 2004 aux Etats-Unis et l'annoncera aujourd'hui, selon son entourage.

«Il annoncera sa candidature demain» [aujourd'hui] à Little Rock (Arkansas), où il habite, a indiqué hier un membre de l'entourage de l'ex-officier, qui a requis l'anonymat.

Cette localité où il a passé son enfance a été aussi le fief de l'ancien président démocrate et gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton, dont Wesley Clark est proche.

Depuis des mois, l'ex-général, novice en politique, laissait entendre qu'il se sentait prêt à participer à partir de janvier aux primaires démocrates face aux neuf autres candidats déclarés.

Parmi eux, figurent notamment Howard Dean, ancien gouverneur du Vermont, John Kerry, sénateur du Massachusetts, le représentant Dick Gephardt, Joe Lieberman, ancien colistier d'Al Gore en 2000, et le sénateur John Edwards qui a officialisé hier sa candidature.

Selon un sondage USA Today/CNN Gallup, publié le 11 septembre, Clark arrive en 5^e position dans les intentions de vote des démocrates, après Gephardt, Dean, Lieberman et Kerry. Ce sondage a été réalisé du 8 au 10 septembre auprès de 480 démocrates. Il comprend une marge d'erreur de plus ou moins 5 %.

Wesley Clark, très critique envers l'administration Bush ces dernières semaines, dispose d'un comité de soutien qui affirme avoir déjà récolté plus de 1,3 million de dollars pour sa campagne. «Les gens sont très inquiets de la manière dont est dirigé le pays», a-t-il affirmé récemment.

Wesley Clark offre une «combinaison efficace» en étant «à la fois un général et un opposant à l'invasion de l'Irak», estime Stephen Zunes, professeur à la faculté de sciences politiques de l'Université de San Francisco. «Politiquement c'est un homme de gauche modéré et il vient du Sud, ce qui aide d'un point de vue démographique» puisque les Etats du Sud sont les plus peuplés.

«Même s'il a gagné une guerre et est apparu à la tête sur CNN comme expert militaire pendant la guerre en Irak, Clark n'est pas Dwight Eisenhower ou Colin Powell. Contrairement à ces généraux [...], la plupart des gens n'ont jamais entendu parler de lui», relevait toutefois récemment le quotidien USA Today.

Selon le New York Times, Bill Clinton considère Clark comme l'une des deux «étoiles» montantes du parti démocrate... avec sa femme Hillary, sénatrice de New York. Pour plusieurs personnes ayant eu à travailler avec lui alors qu'il était en uniforme, Wesley Clark est bien plus un «politique qu'un militaire».

Avant d'être commandant suprême des forces alliées en Europe, de juillet 1997 à mai 2000, Wesley Clark dirigeait le commandement sud des forces ar-



ARCHIVES REUTERS

L'ancien général quatre étoiles s'ajoute à une liste de neuf candidats déclarés.

mées américaines, basé à Panama. À cette fonction, il était chargé de superviser les opérations militaires des Etats-Unis en Amérique centrale et du Sud.

Plus jeune, il a servi pendant la guerre du Vietnam, où il était à la tête d'une compagnie d'infanterie mécanisée. Il est diplômé de l'école militaire américaine de West Point et a fait une partie de ses études à l'université d'Oxford en Grande-Bretagne.

Il est marié et a un fils qui vit en Californie. Depuis son départ à la retraite, Clark multiplie les apparitions sur les chaînes de télévision américaines, notamment comme consultant militaire sur CNN pendant la guerre en Irak, à laquelle il s'est déclaré opposé.

Proche de l'ancien président démocrate Bill Clinton, cet homme svelte au physique séduisant avec son regard pénétrant et ses cheveux argentés, a été commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe de juillet 1997 à mai 2000 en Belgique. C'est à ce titre qu'il a dirigé et remporté la première guerre de l'Alliance atlantique en 1999.

Pendant toute la période où il était chef militaire de l'OTAN, il a semblé avoir un compte personnel à régler

avec le président yougoslave Slobodan Milosevic, mais il est parti sans avoir vaincu complètement son vieil ennemi, finalement évincé du pouvoir en octobre 2000.

Milosevic était quelqu'un qu'il connaissait bien. Il l'avait rencontré en 1995, quand il secondait l'émissaire américain Richard Holbrooke dans les difficiles négociations de Dayton (Etats-Unis), qui ont débouché sur un accord de paix mettant fin à une guerre de quatre ans en Bosnie.

Malgré son succès au Kosovo, le général quatre étoiles avait été remplacé quelques mois avant la date de sa rotation normale. Cette décision du secrétaire américain à la Défense de l'époque William Cohen avait suscité des commentaires sur les divergences entre Clark et le Pentagone sur la conduite de la campagne militaire.

Dans un livre de souvenirs publié en 2001, *Waging Modern War*, (Faire une guerre moderne), le général a raconté ses mauvaises relations avec William Cohen et comment le Pentagone l'avait empêché de mettre en œuvre son projet de déployer des troupes au sol contre l'armée serbe.

Clark a multiplié les apparitions à la télévision, où il s'est opposé à la guerre en Irak

Blair, Chirac et Schröder vont discuter de l'Irak samedi

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Le chancelier allemand Gerhard Schröder, le président français Jacques Chirac et le premier ministre britannique Tony Blair auront samedi à Berlin des discussions centrées sur l'Irak, alors qu'un débat est en cours sur le calendrier du transfert du pouvoir aux Irakiens.

En Irak, où les attaques contre les forces d'occupation des Etats-Unis et de leurs alliés se poursuivent, le Conseil de gouvernement transitoire irakien a décidé hier de prendre la responsabilité de la sécurité des lieux saints musulmans en créant des forces spéciales chargées de les protéger.

Berlin, Paris et Londres ont annoncé simultanément hier la tenue samedi dans la capitale allemande d'un sommet largement consacré à la situation en Irak. La rencontre «sera l'occasion d'une assez large discussion sur des questions économiques et internationales», lors de laquelle «il sera question de l'Irak ainsi que de questions européennes», a indiqué le porte-parole de M. Blair.

Le gouvernement allemand a souligné que le sommet devrait servir à «s'entendre sur des positions communes en politique étrangère, après que des divergences sont apparues avant la guerre en Irak».

Alors que MM. Chirac et Schröder étaient tous deux hostiles à l'intervention militaire américaine sans mandat de l'ONU, M. Blair a soutenu le président George W. Bush et a décidé la participation de la Grande-Bretagne à la guerre.

Vingt-quatre heures après le sommet de Berlin, M. Blair recevra son homologue espagnol Jose Maria Aznar, fidèle allié de Washington et de Londres. Dans une interview publiée hier par le Wall Street Journal, M. Aznar a estimé qu'un échec américain en Irak aurait des conséquences négatives pour l'Europe.

Par ailleurs, au cours d'une conférence de presse, M. Aznar a estimé qu'il était possible de parvenir «dans les prochains jours» à une nouvelle résolution de l'ONU sur l'Irak, dont il s'entretiendra avec le président Bush le 23 septembre à New York.

Les Etats-Unis tentent de rallier plusieurs pays au Conseil de sécurité à un projet de résolution destiné à créer une force multinationale sous mandat des Nations unies et commandement américain et à organiser le partage du fardeau financier de la reconstruction de l'Irak.

Berlin et Paris insistent sur un rôle central de l'ONU et sur une dévolution du pouvoir aux Irakiens. Le rythme de ce transfert et la force internationale, qui doit assurer le succès de la transition,

sont au centre des débats.

L'ambassadeur de France aux Etats-Unis, Jean-David Levitte, a déclaré lundi à une chaîne de télévision américaine que la France n'était pas pour un transfert immédiat du pouvoir effectif aux Irakiens.

La France souhaite d'abord «un transfert symbolique de la souveraineté de l'Irak au Conseil de gouvernement irakien, puis, aussi rapidement que possible, un transfert des responsabilités aux ministres desquels ils seront prêts à les exercer», a déclaré M. Levitte. Ces déclarations sont considérées à Washington comme un assouplissement de la position de la France, qui avait auparavant proposé un calendrier serré pour la restauration de la souveraineté de l'Irak.

Nucléaire irakien

Enfin, des scientifiques irakiens travaillant pour le nouveau gouvernement provisoire ont affirmé hier que Saddam Hussein avait renoncé à son programme nucléaire depuis plus de dix ans. Après la guerre du Golfe de 1991, «il n'y avait aucune façon de ressusciter ces tentatives. Il ne restait plus rien», a déclaré Albas Balassam, membre du nouveau ministère irakien des Sciences et de la Technologie, après des entretiens à l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne.

EN BREF

Arrestation de l'«ange blond de la mort»

Buenos Aires (Reuters) — Un juge argentin a ordonné hier l'arrestation de l'ancien capitaine de corvette Alfredo Astiz, condamné par contumace en France pour le meurtre de deux religieuses françaises lors de la dictature des années 1976-83. Le juge a précisé que l'ancien officier, surnommé l'«ange blond de la mort», sera détenu en attendant une éventuelle extradition vers la France, où il a été condamné par contumace en 1990 à la réclusion criminelle à perpétuité. On ignore s'il va être extradé en France pour y purger sa peine ou s'il va être relégué. Le garde des Sceaux, Dominique Perben, avait annoncé en juillet son intention de demander aux autorités argentines l'extradition d'Astiz. Il a déjà été arrêté puis relâché au cours des 90 derniers jours, quand des juges argentins ont relancé les poursuites contre d'anciens officiers impliqués dans la «sale guerre» contre les militants de gauche, qui a fait jusqu'à 30 000 morts.

Astiz avait infiltré pour le compte des dirigeants des groupes de défenseurs des droits de l'homme durant la dictature. Il est accusé d'avoir désigné des personnes devant être tuées ou enlevées en les embrassant lors d'une messe.

Impasse au terme d'un sommet sur le Burundi

Dar es-Salaam (Reuters) — Un sommet de dirigeants africains destiné à mettre fin à la guerre civile au Burundi s'est terminé hier sans qu'aucun accord de partage du pouvoir ait été conclu, a déclaré le président tanzanien, Benjamin Mkapa. Pendant plus de douze heures, les présidents de la région ont discuté avec les chefs du gouvernement burundais et du principal groupe de rebelles. «J'insiste sur le fait que les discussions ne sont pas rompues. J'ai ajourné la réunion. Je ne pense pas que les obstacles soient insurmontables», a ajouté Mkapa, laissant entendre que le sommet serait reconvoqué à une date ultérieure.

Meurtre de la ministre Anna Lindh

La police suédoise arrête le suspect numéro un

AGENCE FRANCE-PRESSE

Stockholm — La police suédoise a arrêté hier soir à Stockholm l'homme qu'elle recherchait dans le cadre de son enquête sur le meurtre de la ministre des Affaires étrangères Anna Lindh, un individu lié, selon la presse suédoise, aux milieux néo-nazis.

«L'individu a été arrêté vers 21h dans un restaurant près du stade de Raasunda», le stade principal de Stockholm, a déclaré à l'AFP Stina Wessling, porte-parole de la police suédoise.

«Nous sommes satisfaits», a-t-elle ajouté, en refusant d'en dire plus sur les circonstances de son arrestation.

Elle a confirmé que l'homme arrêté hier soir est bien celui contre lequel la police suédoise avait lancé un mandat d'arrêt plus tôt dans la journée, sans révéler son identité. L'homme regardait, sur un écran de télévision du restaurant, le match de football Djurgården-Hammarby, un derby stockholmien, selon la presse. Selon les médias suédois, il s'agit de l'homme qui avait été repéré sur les enregistrements d'une caméra de surveillance du grand magasin Nordiska Kompaniet (NK) où Anna Lindh a été agressée le 10 septembre. La police avait publié des photos de lui dimanche.

L'homme, âgé de 35 ans, serait proche des milieux d'extrême-droite et des hooligans. Proche d'«activistes néo-nazis parmi les plus notoires de Suède», selon une source policière citée par la presse, il aurait été condamné à près de 20 reprises, notamment pour agression, port d'armes prohibées — couteau en l'occurrence —, menace à fonctionnaire et diverses escroqueries, mais jamais à de lourdes peines.

Il n'aurait pas d'adresse connue, se déplacerait souvent entre la Suède et la Suisse, où il serait traité pour consommation de cocaïne, selon des éléments de sa dernière condamnation. Il serait psychologiquement instable et sans emploi. Mais une expertise psychiatrique réalisée en 2002 aurait aussi conclu qu'il ne souffrait pas de troubles mentaux graves.

La police aurait également arrêté sa petite amie. L'individu qui apparaît sur les photos du grand magasin est un homme assez jeune, de type européen, portant une casquette de baseball bleue, vêtu d'un sur-têtement griffé d'une grande marque américaine et d'un pantalon de couleur kaki. Sur les photos diffusées par la presse après son arrestation, il portait un survêtement à capuche du club de Djurgården.

Une des préoccupations majeures des enquêteurs, soumis à une très forte pression, était de ne pas renouveler les erreurs qui avaient été commises dans l'enquête sur le meurtre du premier ministre Olof Palme, en 1986. Ce crime n'a jamais été élucidé et demeure une énigme. Il sera prescrit 25 ans après les faits, soit en 2011.

La ministre des Affaires étrangères Anna Lindh a succombé à ses blessures le 11 septembre au matin. Elle avait été poignardée la veille alors qu'elle faisait ses courses, sans escorte, dans le grand magasin NK.

É D I T O R I A L

Gare
aux symboles!

Le premier ministre Jean Charest est donc décidé à amender le Code du travail dès cet automne pour faciliter le recours à la sous-traitance. Évidemment, les organisations syndicales ont très mal réagi à cette annonce. La question qui se pose est la suivante: la sous-traitance est-elle le meilleur moyen pour atteindre l'objectif de contrôle des dépenses de l'État?

La sous-traitance est un enjeu fréquent de négociations dans les entreprises. Si tel est le cas, c'est évidemment parce qu'elle permet de réduire les coûts, mais on aurait tort de réduire l'équation à ce seul facteur. De nos jours, la sous-traitance est le fait de toutes les entreprises, sans exception, sous une forme ou l'autre. Malheureusement, si le phénomène est devenu la norme dans le secteur privé où les nouvelles entreprises plus productives forcent les plus anciennes à abandonner des activités secondaires pour se concentrer sur leur mission première, il est moins fréquent dans le secteur public.

Le précédent gouvernement avait entrepris de réformer la loi pour faciliter le transfert d'activités secondaires à d'autres entités juridiques, mais il reste encore à faire, notamment pour permettre aux municipalités d'y avoir recours plus facilement.

Cela dit, on peut tout de même se demander ce qui peut pousser le premier ministre à agir dès cet automne, provoquant de ce fait un affrontement certain avec le monde syndical. Car en étant réaliste, on doit constater que la sous-traitance n'est pas une panacée. Après tout, ce n'est pas parce que l'on confierait tous les services de cafétéria ou d'informatique des hôpitaux au secteur privé que l'on pourrait réduire les impôts l'an prochain!

À moins d'en faire une bataille de principe destinée à plaire aux milieux patronaux, ce qui ne serait pas une bien bonne idée, il faudra donc trouver autre chose. Or il existe au moins deux autres moyens plus efficaces de parvenir à l'objectif d'un meilleur contrôle des dépenses. Le premier consiste à refaire annuellement l'exercice de révision des programmes, des transferts et des crédits d'impôt. Le second, c'est de gérer avec discipline et détermination la croissance des coûts de main-d'œuvre dans les secteurs public, provincial et municipal.

L'automne qui vient marquera la fin des discussions dans le dossier de l'équité salariale et le début des négociations pour le renouvellement des conventions collectives. À elle seule, l'application des programmes de relativité et d'équité salariales a coûté des milliards aux contribuables, alors que l'exercice s'est clos de façon aussi équitable mais beaucoup plus modeste dans le secteur privé. Par ailleurs, le gouvernement précédent a acheté la paix en omettant d'ajouter les gains consentis dans le cadre de l'application de la loi sur l'équité aux augmentations négociées lors du renouvellement des conventions.

À la veille de cet automne que la plupart des observateurs annoncent chaud, certains se demandent si le gouvernement Charest n'utiliserait pas la menace de la réforme du Code du travail comme outil de négociation dans le cadre d'un règlement pour le renouvellement des conventions collectives. Si tel est le cas, on comprendra pourquoi M. Charest place la priorité sur cet amendement à l'article 45 du Code. En revanche, si l'intention du gouvernement est réellement d'amender le Code en priorité, sans aucun lien avec les négociations à venir, rappelons-lui qu'il aurait tort de gaspiller son mince capital de sympathie populaire dans une bataille au demeurant symbolique, alors qu'il y a tant à perdre en laissant filer les coûts globaux de rémunération qui ont déjà grimpé de plus de 30 % depuis les quatre dernières années.

jrnsafacon@ledevoir.ca

Les comiques

La maxime d'Andy Warhol devrait être revisitée. Il ne suffit plus d'avoir ses «15 minutes de célébrité», celles-ci doivent maintenant servir à faire le pitre à la télé. C'est dorénavant la seule notoriété qui compte.

Jean Chrétien, premier ministre du Canada, l'illustrait avec éclat lundi, en ouvrant la toute première émission de François Morency à TVA. Un joli numéro d'humour (*sic!*) au cours duquel M. Chrétien lisait une recette..., puis oups, corrigeons l'erreur, un texte vantant le nouveau talk-show *Merci, bonsoir!*. La performance a permis à l'animateur, de retour en studio, de se payer la tête du premier ministre, sous les applaudissements sarcastiques de la salle.

Jean Chrétien se serait prêté au jeu avec plaisir. Au public d'apprécier. Les journalistes, eux, remarqueront que M. Chrétien s'est fait tout à coup bien disponible, lui d'ordinaire si rapide à s'esquiver vers l'escalier du parlement, si difficile à asseoir pour une entrevue de fond — sauf pour son bilan télévisé annuel, celui avec le feu de foyer en arrière-plan. Mais que ne ferait-on pas pour François Morency, TVA, les cotes d'écoute, la cote d'amour..., le vrai monde, quoi?

Certes, il y a déjà belle lurette que les politiciens confondent contact avec le «vrai monde» et conviennent avec les animateurs d'émissions de variétés. Mais l'apparition de M. Chrétien lundi venait curieusement couronner une journée où tout le Québec, à la suite du film de Jean-Claude Labrecque, en avait contre ces méchants journalistes qui harcèlent les politiciens. Ah, ce n'est pas François Morency, ni Marc Labrecque, ni une des Copines, ni la bande de *Star Académie*, ni Jean-René Dufort qui poserait dix fois la même question! C'est qu'ils savent se tenir, eux. Et s'en tenir à la seule «affaire» qui compte: amuser les foules.

Et c'est vrai qu'ils sont drôles, les politiciens. À mourir de rire quand — entre un coup d'aspirateur, un sketch ou une recette — ils déplorent la piètre estime que les gens ont d'eux. À se plier en deux quand, dans *À hauteur d'homme*, Bernard Landry s'offusque qu'un journaliste, choqué d'une manœuvre du Parti québécois, «tape sur le chef du gouvernement national du Québec». M. Landry n'avait pas eu de telles préventions lorsqu'il s'était fait houspiller par un animateur des *Francs-tireurs* à Télé-Québec quelques temps plus tôt. Se voir reprocher, sur le ton de l'irrévérence, son style ancien, ses choix de lecture et son air d'homme sur le Viagra, c'était effectivement digne d'un homme d'État! Il est vrai toutefois que la question venait d'une vedette de la télévision, pas d'un de ces tâcherons obscurs de l'information qui veut parler d'autre chose que de chiffons.

Mais que les politiciens se réjouissent les journalistes aussi «s'humanisent». En une seule soirée, on a déjà eu droit à Bernard Derome chez *Infoman* et à Gilles Gougeon à *La Fureur*. Le nouveau téléjournal est à bâiller, mais qu'importe si ses piliers savent s'amuser?

jboileau@ledevoir.ca



Jean-Robert Sansfaçon



LETTRES

Le mépris ecclésiastique

L'Église catholique du Québec a tout à fait le droit d'émettre son opinion sur sa vision de ce que doit être le mariage. Mais, quand par la voix de M^{re} Turcotte, elle se permet de salir la réputation des personnes d'un même sexe qui désirent vivre ensemble une expérience amoureuse, là je m'inquiète et je suis perplexé. Dans l'histoire de toutes les civilisations humaines une telle union a souvent existé. Les règles du célibat ecclésiastique frisent le malentendu et l'hypocrisie. Au-delà de l'archevêché de Boston qui doit verser 85 millions aux victimes d'ecclésiastiques pédophiles, c'est l'institutionnalisation du célibat qui doit être sérieusement évaluée. Aucune source évangélique ne vient sérieusement appuyer cette distorsion de la condition humaine. L'Église catholique, telle qu'elle se présente aujourd'hui sur cette question, va à l'encontre du message essentiel du respect et de l'attention qui doivent être portés à tous les humains de bonne volonté. Porter un jugement sans retour sur des comportements et des choix hors de notre contrôle et de nos dogmes c'est la porte ouverte au mépris de tous ceux que la vie conduit sur des chemins différents.

Jacques Léger
Morin-Heights

Revoir la formation
des maîtres

Au Québec, une personne qui souhaite enseigner au primaire ou au secondaire doit d'abord être titulaire d'un diplôme d'études collégiales puis obtenir un baccalauréat en enseignement, ce qui, pour la plupart des élèves, signifie des études de trois ans après le cégep. Là où cela se gâte, c'est l'inflexibilité du système. Même si tu as un bac en histoire, en mathématiques ou dans quelque autre domaine spécialisé, tu dois te fondre dans le même moule, c'est-à-dire entreprendre toute la formation de huit trimestres pour obtenir le bac en enseignement. Pour contrevenir à ces exigences, bon nombre d'étudiants québécois s'exilent du côté de l'Ontario, où ils peuvent obtenir leur formation d'enseignant en deux semestres (un an) s'ils sont déjà titulaires d'un baccalauréat dans un autre domaine.

Au Québec, le système de formation des enseignants n'est pas assez souple. Les élèves

ont à choisir à un trop jeune âge s'ils veulent faire carrière en enseignement, et on ne leur permet pas assez facilement de devenir des enseignants s'ils ont d'abord obtenu une formation spécialisée dans un autre domaine. Le Québec se prive ainsi de l'apport de nombreuses personnes très compétentes qui feraient de très bons enseignants mais qui n'ont plus le courage ou les moyens financiers de se relancer dans des études qui durent trois autres années avant de pouvoir enseigner.

Gilles Marleau
Orléans, 12 septembre 2003

Au Chili,
le passé ne passe pas!

Le 11 septembre 1973, les militaires chiliens mettaient fin au régime démocratique d'Allende par un coup d'État sanglant, avec l'appui de l'administration Nixon-Kissinger. Un document de la CIA remis au Congrès en août dernier établit clairement que «de nombreux officiers de Pinochet étaient impliqués dans des violations systématiques et considérables des droits humains après s'être débarrassés d'Allende. Certains d'entre eux étaient des contacts ou des agents de la CIA ou des Forces armées des États-Unis».

Trente ans plus tard, les milieux d'affaires et les médias continuent de radoter que la dictature de Pinochet a été un mal nécessaire et que, grâce à ce traitement de choc, l'économie du Chili est florissante. Que diriez-vous si on vous proposait d'éliminer la liberté d'expression, de proscrire les partis politiques, d'emprisonner les dirigeants syndicaux, de fermer les radios et les journaux, de faire disparaître nos concitoyens dissidents, d'appliquer systématiquement la torture et d'instaurer un régime de terreur au Québec jusqu'en 2020 (la dictature de Pinochet a duré 17 ans) au nom de la croissance économique? (Francine Némeh, directrice de l'AQOCCI.)

On demande aux victimes de la dictature de tourner la page et d'oublier le passé. Le gouvernement de Ricardo Lagos a proposé au Congrès des mesures pour accélérer les procès et révoquer la loi d'amnistie en vertu de laquelle les crimes commis durant la «sale guerre» ne peuvent pas être jugés. Par contre, il offre de pardonner à ceux qui remettront de l'information digne de foi sur l'endroit où se trouvent les quelque 1000 détenus disparus.

Une telle mesure est inacceptable. Les militaires et leurs complices qui ont assassiné et torturé ne peuvent pas demeurer dans les forces armées ni être protégés par celles-ci. Le massacre de milliers de Chiliens n'est justifiable sous aucun motif. Ces crimes contre l'humanité doivent être jugés et punis.

Pendant que le peuple chilien est déchiré par son passé et contraint de reconstruire le présent sur les bases de la vérité et de la justice, on est en droit de se demander avec quel cynisme l'administration Bush peut diriger seule sa lutte contre le terrorisme quand on sait que ce pays a pratiqué la terreur, détruit la démocratie et commis des crimes abominables dans ce sous-continent où il prétend imposer sa dictature économique par l'Accord de libre-échange des Amériques. On comprend pourquoi les États-Unis ne veulent pas du Tribunal pénal international.

Claude Lacaille, p.m.é.
Le 9 septembre 2003

Mensonges

L'article intitulé «Charest lance les hostilités» paru dans l'édition du *Devoir* du lundi 15 septembre, où on pouvait lire que «Jean Charest a rappelé sa volonté d'abattre la barrière à la sous-traitance en modifiant l'article 45 du Code du travail» et où il «a affirmé que son gouvernement irait de l'avant dans ce dossier afin de «dynamiser l'économie», me rend amer.

Comment une personne saine d'esprit et bien informée pourrait-elle avaler de telles couleuvres? Il y a longtemps, il faut l'avouer, que nous nous étions déshabitués à tant de mensonges de la part du parti au pouvoir à Québec.

Il est largement prouvé par une foule d'études et de données que la sous-traitance ne dynamise en rien l'économie et qu'elle fragilise et réduit la qualité des services offerts. Les entreprises privées sont peut-être de merveilleux bailleurs de fonds pour le Parti libéral du Québec, mais elles n'ont aucune forme de conscience sociale. Elles n'hésitent pas à faire travailler des hommes et des femmes dans les pires conditions qui soient, à polluer et à détruire. Elles ne visent en fait qu'à faire le plus d'argent possible, ici comme ailleurs, au détriment des hommes et des femmes, mais bien souvent aussi des enfants.

Bruno Marquis
Gatineau, 15 septembre 2003

LIBRE OPINION

Traitement injuste du dossier Zahra Kazemi

ÉMILE MARTEL

ROGER PAUL GILBERT

Respectivement président et vice-président du Centre québécois du PEN international

M. le premier ministre Jean Chrétien, Le Centre québécois du PEN international, une association regroupant une centaine d'écrivains préoccupés par la défense de la liberté d'expression, vous exprime sa plus vive inquiétude au sujet du meurtre de Zahra Kazemi, assassinée dans une prison iranienne il y a deux mois. Les gestes du gouvernement canadien ont reflété un manque déplorable de leadership dans sa quête de justice pour une citoyenne qui a été emprisonnée, torturée et tuée tout simplement pour avoir pris des photos. La déclaration du ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, voulant qu'il ait «fait pression sur les autorités iraniennes pour qu'on fasse une enquête ouverte et transparente» est faible et irréaliste face à la réalité brutale et répressive du régime iranien.

Le Centre québécois du PEN international a pris bonne note des remarques du ministre le 4 septembre de même que de ses efforts visant le soutien éventuel des pays membre de

l'Union européenne. Des pressions s'imposent de la part de la communauté internationale, notamment de la France et de l'Allemagne, pays qui ont des liens commerciaux importants avec l'Iran et qui disposent ainsi d'un levier d'influence.

Le PEN international atteste d'un long chapitre iranien en matière de suppression brutale des droits à la liberté d'expression, des droits bafoués des journalistes, de déni de justice aux familles et autres protestataires. Le Centre québécois a depuis longtemps déploré le climat d'impunité d'un régime qui permet des crimes contre ceux qui exercent leur droit de parole et d'écriture. Au cours des années 90, trois écrivains iraniens et dissidents ont été tués au cours d'une campagne de «meurtres en série». Cinq fonctionnaires du ministère des Renseignements, condamnés grâce à des preuves vidéo de leurs sévices commis sur des victimes, ont depuis été libérés en attendant leur «appel» en justice. L'avocat de deux familles des victimes assassinées, Nasser Zarafshan, a été condamné à cinq années de prison et à 50 coups de fouet. Cet événement scandaleux résulterait d'une vengeance contre Zarafshan et sa critique des meurtres, servant à la fois d'exemple et de bâillon contre toute per-

sonne cherchant à connaître la vérité dans cette affaire.

On a aussi condamné et emprisonné plusieurs autres écrivains iraniens pour avoir participé à une conférence à but social et culturel tenue en Allemagne en avril 2000. C'est dans ce contexte qu'il faut concevoir le cas de Kazemi, victime d'un climat répressif brutal contre les écrivains et les journalistes de son pays d'origine. Zahra Kazemi sera à cet égard un témoignage digne d'exposer au monde entier les violations patentes des droits de la personne en Iran.

C'est pourquoi, M. le premier ministre, le PEN international exhorte le gouvernement canadien d'adopter une position ferme et ouvertement critique du gouvernement iranien. Vous devez prendre l'initiative dans le but de rallier la communauté internationale afin d'exercer toutes les pressions nécessaires; celle-ci devra annoncer des mesures concrètes et applicables au cas où le régime de Téhéran ne se conformerait pas aux normes internationales suivant un calendrier précis de réforme. L'omission d'agir en de telles circonstances ne fera qu'inviter ce gouvernement à reléguer ces crimes aux oubliettes et ainsi condamner d'autres journalistes et écrivains iraniens à de nouvelles et sauvages persécutions.

IDÉES

Le projet de Jean Charest

La réingénierie de l'État: une innovation archaïque

Peut-on attendre de ces changements les résultats annoncés?

CHRISTIAN ROUILLARD

École nationale d'administration publique

ÉRIC MONTPETIT

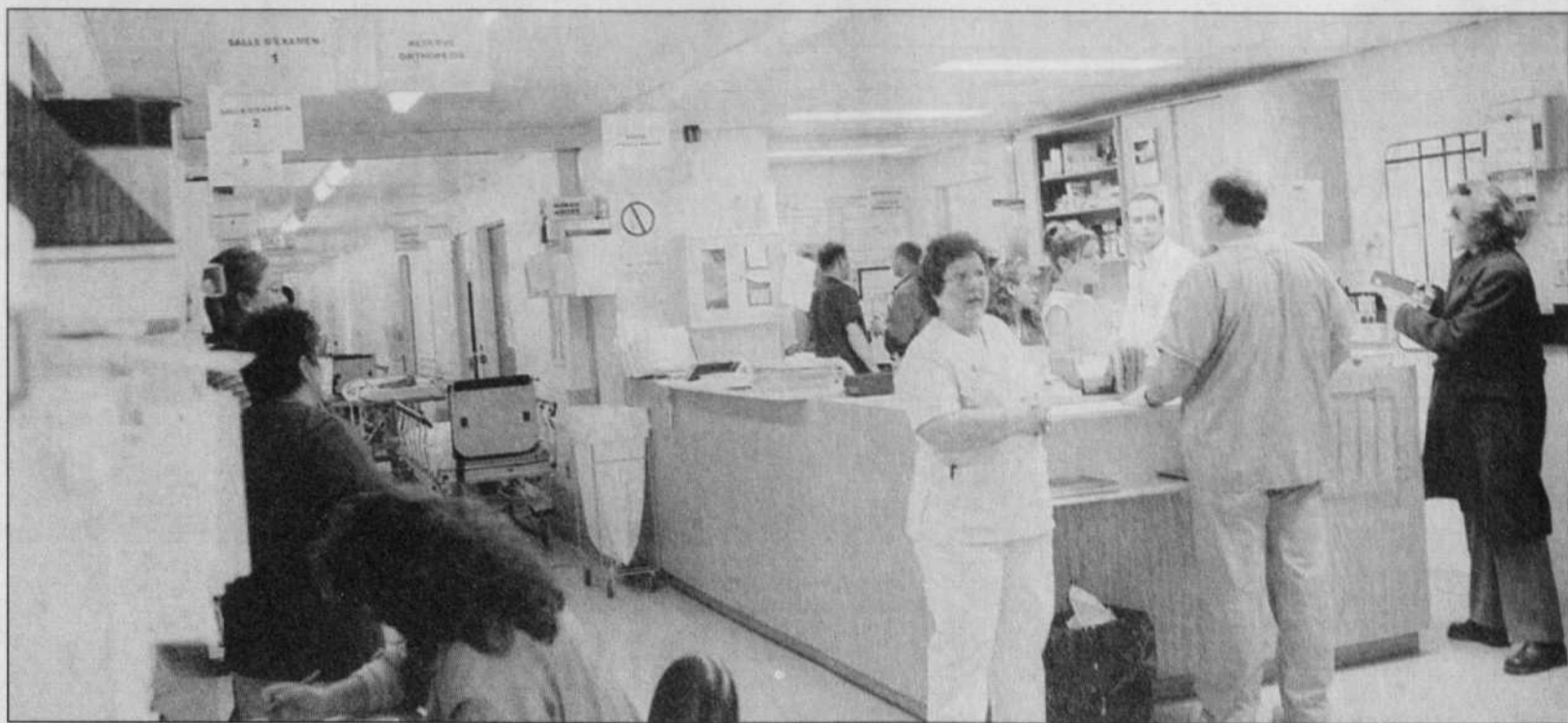
Université de Montréal

ALAIN-G. GAGNON

Université du Québec à Montréal

ISABELLE FORTIER

École nationale d'administration publique



JACQUES GRENIER/LE DEVOIR

La pensée managériale du nouveau gouvernement libéral pour moderniser l'administration publique québécoise n'est ni innovatrice ni progressiste. Elle a été initialement introduite au début des années 90 dans les grandes firmes privées américaines.

La voie de la réingénierie n'atteignent jamais les résultats recherchés (*ibid.*, page 223). Force est de reconnaître qu'un tel constat d'échec empêche tout enthousiasme initial pour le discours de modernisation de l'État québécois mis en avant par le nouveau gouvernement libéral. Faut-il d'ailleurs s'étonner que la réingénierie n'entraîne que de si modestes résultats dès lors qu'on connaît ses principaux éléments constitutifs?

Toujours en simplifiant, la réingénierie insiste longuement sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) pour reconfigurer les modes de fonctionnement de l'organisation. Sa mise en œuvre repose sur les chargés de cas, les équipes de cas, les compressions verticale et horizontale, la gestion participative, le réapprovisionnement continu, le regroupement de plusieurs postes en un seul, le partage du pouvoir décisionnel avec les salariés, les processus à versions multiples, la réduction des vérificateurs et des contrôles et, enfin, le fonctionnement hybride, c'est-à-dire à la fois centralisé et décentralisé.

Elle insiste aussi sur la responsabilité et l'autonomie des employés, sur le travail multidimensionnel ainsi que sur la formation et le perfectionnement des employés. La rémunération des employés n'est plus liée à la performance mais à l'aptitude, les gestionnaires cessent d'être des superviseurs pour devenir des animateurs, des *coaches* et des mentors, les niveaux hiérarchiques doivent diminuer et l'organigramme s'aplatit et, encore et surtout, les hauts dirigeants passent du statut d'arbitre à celui de leader.

Le lecteur initié voit tout de suite que rien de tout cela n'est vraiment nouveau. Alors que le chargé de cas et les équipes de cas renvoient à l'élargissement des tâches et au travail en cellule, la compression verticale et horizontale n'est rien de plus que la déburcaucratation et l'approvisionnement continu n'est rien d'autre que le juste-à-temps. Gestion participative,

partage du pouvoir décisionnel, responsabilisation et autonomie des employés font partie du discours sur le management dit renouvelé depuis déjà plusieurs années. Rien de tout cela, malgré les prétentions de distinction et d'enrichissement, n'appartient en propre à la réingénierie.

Une réinvention de l'État

Plus de 40 ans après le début de la Révolution tranquille, on retrouve un nombre croissant de discours universitaires et politiques qui remettent en question, certains même d'une manière virulente, l'acuité du modèle québécois et l'héritage politico-administratif de la Révolution tranquille. Essentiellement réduit à la construction de l'État providence et à la dynamique bureaucratique qui s'y conjugue, cet héritage est victime de nombreuses critiques dont le principal dénominateur commun tient à l'accent sur la lourdeur administrative de l'État québécois, son caractère dirigiste dans son rapport à la société civile ainsi que son incapacité à actualiser ses modes de fonctionnement.

Bref, l'État québécois contemporain, victime de blocages institutionnels et de rigidités organisationnelles, serait en quelque sorte frappé du sceau de l'anachronisme et sa modernisation passerait, d'un côté, par la substitution de la logique managériale à la logique bureaucratique et, de l'autre côté, par la substitution du modèle partenarial au modèle de l'État providence. La modernisation administrative et la reconfiguration des réseaux de politiques, soit les éléments constitutifs de l'administration publique québécoise, sont donc interpellées par cette volonté du gouvernement libéral de procéder à une réingénierie de l'État québécois.

Bien que les prétentions d'accroissement des trois E (économie, «efficacité» et efficacité) soient centrales au discours sur la réingénierie et que les NTIC y de-

meurent le moyen universellement privilégié pour reconfigurer l'organisation du travail, la mise en œuvre concrète de ces dernières et la recherche continue des trois E s'articulent de manière différente d'une organisation à l'autre, selon la nature et la complexité de ses activités, de même qu'en fonction des ressources et des contraintes particulières avec lesquelles doivent composer les gestionnaires et les autres employés du secteur public.

En ce sens, pour peu enthousiasmantes que soient la réingénierie et la montée de la pensée managériale, rien n'est encore joué dans le cas de la modernisation de l'État québécois. Encore faut-il savoir que la réingénierie s'est d'abord et avant tout traduite, dans les grandes firmes privées, par une réduction des effectifs si importante que, James Champy concluait lui-même déjà, vers la fin des années 90, que la réingénierie a probablement entraîné trop de mises à pied.

Encore faut-il également comprendre que le réformisme managérial dans lequel s'engage actuellement le secteur public québécois, notamment à travers la réingénierie de ses activités et processus administratifs et, semble-t-il toujours, la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique, n'est pas qu'un exercice de réorganisation administrative mais qu'il entraîne aussi, par-delà la recherche d'efficacité et de rendement accru en matière de prestation des services, une redéfinition de la capacité d'intervention et de régulation de l'État québécois.

Le recours à une rhétorique managériale basée sur la réingénierie ne doit pas obscurcir la nature des enjeux liés à cette «réinvention» de l'État: malgré les prétentions d'expertise et de connaissances techniques qui accompagnent toute rhétorique managériale, la remise en question de l'héritage politico-institutionnel de la Révolution tranquille nous interpelle tous en tant que citoyens. En ce sens, toute «managérialisation» de la question, parce qu'elle tend à gommer la dimension politique, représente un danger potentiel pour le débat démocratique québécois.

Les réalisations concrètes de la réingénierie n'ont certes pas été à la hauteur de ses prétentions

Rien de neuf

Dernière illustration à ce jour de la montée de la pensée managériale au sein de l'État québécois, la réingénierie sur laquelle s'appuie le nouveau gouvernement libéral pour moderniser l'administration publique québécoise n'est pourtant ni innovatrice ni progressiste. Initialement introduite au début des années 90 dans les grandes firmes privées américaines afin de permettre «[...] une remise en cause fondamentale et une redéfinition radicale des processus opérationnels pour obtenir des gains spectaculaires dans les performances critiques que constituent aujourd'hui les coûts, la qualité, le service et la rapidité» (Michael Hammer et James Champy, *Le Reengineering - Réinventer l'entreprise pour une amélioration spectaculaire de ses performances*, Paris, Dunod, 1993, page 42), les réalisations concrètes de la réingénierie n'ont certes pas été à la hauteur de ses prétentions.

De l'aveu même des auteurs qui l'ont conceptualisée et diffusée (donc aussi monnayée) avec leur best-seller international, soit Michael Hammer et James Champy, entre 50 % et 70 % des entreprises qui s'engagent dans

Où va le Québec ?

Tuer la mort pour construire nos repères

CLAUDE BARITEAU

Anthropologue, Université Laval

Premier de deux textes

En France, j'ai observé, questionné, écouté, regardé. Un peuple qui débat tous les jours et des acteurs, tous républicains, qui se battent pour leurs idées, c'est beau à voir. Je m'en ennuie. Je m'ennuie de voir du sens construit collectivement au présent.

Le 10 juillet 2003, j'ai senti s'éteindre cette vie que je commençais à aimer tant elle m'animait. À Dorval, j'étais triste. J'avais déjà ressenti une telle tristesse en revenant de Varsovie en 1980. Cette fois, c'était plus fort. À l'aéroport, j'ai eu l'impression d'entrer dans un lieu abandonné ici. Tout m'agressa. Oui, tout. Je rentrais chez moi et découvrais que je n'avais de lieu à retrouver que là où je dors. Et encore.

Dans cet écopart, je me perds toujours. Je me dirige constamment en sens inverse. Ce fut encore le cas. Pourtant, aux aéroports de Paris, Londres, Genève, Varsovie, New York, Mexico, Washington, Brasilia et même Toronto, je ne me perds jamais. À Dorval, toujours. Probablement parce que ce lieu n'est pas mien et qu'ailleurs je n'ai pas l'ambition qu'il le devienne.

Au Québec, on n'a pas idée comment le territoire que nous disons nôtre ne l'est pas. Même les frayères de poissons d'eau douce nous échappent. Quant aux principales routes, aux voies navigables qui ne sont pas des lacs, aux tracés aériens et aux chemins de fer, ils nous sont tout autant étrangers. À les emprunter, parce que nous ne pouvons pas faire autrement, nous ne nous en rendons plus compte. Et nous oublions la logique qu'ils contiennent.

Cette logique est omniprésente. Jour après jour, elle impose un sens. Le font aussi les bases mili-

itaires, les douanes, les parcs du Canada, le drapeau du Canada, les musées canadiens, les services canadiens, les timbres, la monnaie, les ports. Même la radio, la télévision et les journaux. Les hôpitaux et les écoles que nous disons nôtres composent aussi dans cette logique. Surtout la «gouvernance» provinciale au sein de laquelle nous imaginons inventer une différence et préparer un pays alors qu'avec elle, nous nous «canadianisons» en nous «provincialisant».

Québécois de toutes origines, nous nous activons ici, chez nous, dans une mer de symboles qui fondent en nous des repères qui n'ont rien à voir avec ceux que nous pourrions construire ensemble. Sur la place publique, nous échangeons dans une logique qui alimente la reproduction de notre assujettissement et obnubile toute action menée par et pour nous. Pire: quand nous parlons entre nous, de nous et de ce que nous voulons, nous le faisons dans des lieux privés transformés en abris. Là, seulement, nous nous pensons autrement. En cachette parce que notre pensée est faite de sujets politiques. Pas d'acteurs politiques.

Acteur politique dans un espace public

En France, j'ai sillonné bien des routes, notamment en Charentes-Maritimes. J'ai noté un détail, que j'estime important. Le privé y est emmuré comme si on avait voulu le protéger du public pour en faire un lieu originel à partir duquel s'anime l'espace public. En privé, entre amis, parents et invités, les Français débattent des choses publiques. Et ces débats rebondissent dans l'espace public dès que les Français quittent le privé pour vivre en public où, ensemble, ils font et refont la France. En public, ils se battent, s'engueulent, négocient, manifestent, commentent, débattent. Ils font bouger les choses dans le respect des règles du «vivre ensemble» qu'ils ont adoptées.

Ici, rien de tel. Notre privé, qui est à découvert et sous surveillance, est obnubilé de symboles étrangers véhiculés dans l'espace public. Il est, de surcroît, notre seul véritable espace. Aussi vivons-nous en privé, hors de nos abris, comme si nous étions dans un espace public. Et l'espace public, celui qui nous échappe, nous le renvoie avec les téléromans, des émissions québécoises et des bulletins de nouvelles qui nous parlent et parlent de nous comme à des étrangers. C'est ainsi parce que nous ne nous sommes pas dotés d'un espace public dont nous serions les acteurs qui construisent du sens.

En France, pas de sujets, que des acteurs politiques. Un acteur politique, ça occupe l'espace public. Ici, pour nous manifester dans l'espace public, il faut inventer un discours qui fait silence sur l'essentiel ou le transforme en chimères. C'est ainsi que nous parlons sans parler et que nous disons sans dire. Notre langue publique, qui est de bois, ne peut exprimer qu'un silence d'attente. Rien d'autre. L'essentiel pour nous est tu et poussé hors de l'espace public. Seul le secondaire s'y manifeste.

C'est ce rien d'essentiel qui révèle quotidiennement l'espace public québécois. Sont constamment exclus de cet espace ceux qui disent l'essentiel. Ils sont même stigmatisés. Ce sont des durs, des purs, des trouble-fête, voire des illuminés ou des débranchés. Bien sûr, il arrive occasionnellement que nous ayons un écho de nous-mêmes dans l'espace public. Ce fut le cas lors de la mort de Pierre Bourgault. Cette mort nous fut présentée comme la nôtre, probablement pour que soit dit que nous n'étions pas morts et que nous ferions un jour le pays rêvé, ce qui fut mis en relief par le chef du Parti québécois. Mais rien d'autre. Que du discours.

Le nous de silence

Dans cet espace public, il n'y a pas de place pour

débattre ce que nous pensons dans nos abris. Il n'y en a pas parce que cet espace est occupé par ceux qui nous rendent silencieux. Ils en sont d'ailleurs glorifiés. Et, pour eux, nous sommes invités à faire beaucoup de choses pour ne pas mourir trop vite. Des arts, du sport, de la cuisine, des jeux de société. Toutes sortes de choses. Nous oublions alors que, sans nous ainsi exposés, ils n'auraient pas la parole. Ni le contrôle de l'espace public.

Si nous prenons le temps d'écouter ce qui se dit sur les ondes, nous comprenons vite que ce dit nous renvoie un nous de silence. Donc rien de nous et tout d'un autre nous qui y est construit. C'est ainsi dans tous les univers qui nous entourent et hors desquels nous arrivons à nous retrouver de temps à autre.

J'ai découvert en France qu'au Québec nous vivons le quotidien hors de nous. Cela a pour conséquence que nous ne construisons rien d'essentiel ensemble. Rien de porteur. Notre quotidien tous les jours l'essentiel. Il est devenu notre mort. Il l'annonce et nous la fait vivre en direct. Si nous ne le tuons pas, nous mourrons. Mourront alors avec nous nos rêves d'un pays d'acteurs. Un pays dans lequel nous débattons entre nous pour construire un sens, le nôtre.

Depuis mon retour, je rêve d'un espace public dont nous, Québécois de toutes origines, et nous seuls, définirons les règles parce que nous l'aurons fait nôtre. Je rêve d'un aéroport où je ne me perdrais plus. Je rêve de ne plus avoir à m'animer dans un univers de sens qui me nie. Je rêve — et je sais que je ne suis pas le seul — d'un Québec où la parole étouffée sera maîtresse. Je rêve ainsi parce que j'ai mal à nous voir muets. Silencieux. Contraints à la clandestinité et rendus insignifiants pour nous et le monde. J'ai mal à vivre ainsi. Ça me tue.

Seuls des acteurs politiques peuvent changer ça. Pour en devenir, nous devons d'abord tuer les sujets qui sont en nous et tuer le quotidien qui nous tue. Tuer la mort. La tuer pour construire ensemble nos repères.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau, Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits divers), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Julie Carpentier (pages éditoriales, sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphanie Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gaud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zida. INFORMATION, YANICK MARTEL (responsable), Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

FILLES

SUITE DE LA PAGE 1

Dans l'ensemble des données dévoilées hier, et sur la quarantaine de pays membres de l'OCDE, le Canada se situe dans la moyenne, notamment pour ce qui est de l'espérance des élèves par rapport à un emploi hautement qualifié. Les données canadiennes manquent toutefois à l'appel quant aux stratégies d'apprentissage.

«Maintenant que les femmes ont comblé le fossé qui les séparait des hommes et ont dépassé ceux-ci dans de nombreux domaines d'éducation, nombreux sont ceux qui s'inquiètent des piètres performances des hommes dans certaines matières, notamment en compréhension de l'écrit», écrivent les auteurs de *Regards sur l'éducation*.

Pour mesurer ce phénomène, l'OCDE a conçu un indicateur pour évaluer, à l'échelle internationale, les différences de performance et d'attitude entre les sexes dans plusieurs matières. «Renforcer le rôle que le système éducatif peut jouer pour réduire les différences de performance entre les filles et les garçons dans les différentes matières devrait donc être un objectif politique important», conclut l'étude à la lumière des résultats obtenus.

L'étude montre que les filles nourrissent des ambitions plus grandes que les garçons dans 40 pays sur 42, ce qui a une incidence claire sur les choix scolaires qu'elles effectuent. Au Canada, 64 % des garçons de 15 ans espèrent exercer un «métier intellectuel», contre 77 % chez les filles, la moyenne des pays se situant à 58 % chez les garçons, et 66 % pour les filles.

«Il ressort de ces résultats que la politique de l'éducation doit s'attaquer à un défi de taille, à savoir les piètres performances des garçons dans les diverses matières, pour réduire les proportions d'élèves situés aux plus faibles niveaux de compétence», marquent les auteurs.

L'intérêt de cette étude réside dans le fait qu'elle ne s'attarde pas seulement aux performances académiques des élèves observés mais examine aussi les attitudes et les stratégies d'apprentissage de côté des filles et du côté des garçons, un nouveauté dans cet ensemble d'indicateurs dévoilés chaque année par l'OCDE. «Cibler les interventions de manière à prendre en considération les différences de stratégies et d'attitudes à l'égard de l'apprentissage pourrait avoir un impact important sur la pédagogie», affirme-t-on dans l'étude.

Ce volet de l'étude démontre que les filles de 15 ans ont une tendance nette à privilégier les stratégies de mémorisation («réviser les leçons plusieurs fois à voix haute et apprendre les éléments clés par cœur») contre des stratégies d'élaboration pour les garçons («établir un lien entre les nouvelles notions et ce qui a été étudié dans d'autres contextes»).

Les filles font un usage plus fréquent des stratégies de contrôle — comment maîtriser mes apprentissages? — et d'auto-évaluation. «Il pourrait être utile de prévoir à l'intention des garçons une assistance d'ordre plus général, pour les aider à planifier, organiser et structurer leur apprentissage», note l'analyse. De plus, les filles penchent généralement plus facilement vers l'apprentissage en équipe, contre des méthodes plus compétitives chez les garçons.

Si la gent féminine plonge plus aisément dans la lecture, les garçons, en revanche, jonglent mieux avec les maths. La perception que les élèves ont de leurs capacités d'apprentissage pourrait aussi avoir une incidence sur les résultats, puisqu'on apprend que les filles «ont une plus haute image d'elles-mêmes que les garçons» en lecture. En maths, l'inverse se produit toutefois, et les garçons sont plus certains «de leurs capacités à atteindre un objectif».

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememoriel.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0688. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Les membres du caucus allianciste ont applaudi leur chef, Stephen Harper, après le dépôt d'une motion protégeant la définition traditionnelle du mariage.

MARIAGE

SUITE DE LA PAGE 1

décidera de cette question et, si on veut changer la direction prise dans ce dossier, il faut changer de gouvernement aux prochaines élections», a-t-il dit à sa sortie. «Je m'attends à ce que ce soit un enjeu de la prochaine élection», a-t-il ajouté.

Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, a rapidement répliqué. «Je n'aurai aucunement peur de faire campagne sur des principes fondamentaux comme le droit à l'égalité et la liberté de religion, comme on le trouve dans le projet de loi.» Il a par ailleurs tenté de donner une tournure favorable aux événements, parlant même d'un vote de confiance et de victoire. «Regardez où on était il y a quelques années et le résultat du vote ce soir. La différence est considérable. Le vote a été gagné par le gouvernement. [...] On voit que la société effectivement évolue», a-t-il déclaré, avant de se dire fier d'être ministre de la Justice à ce moment-ci.

«Il s'agit là d'un appui pour le processus que nous avons mis en place», a-t-il ajouté, parlant même d'un résultat «excessivement positif». Le gouvernement a demandé l'avis de la Cour suprême sur un avant-projet de loi qui sera ensuite soumis à un vote libre de la Chambre.

En 1999, les libéraux avaient voté avec l'Alliance sur une motion similaire. Seuls les néo-démocrates, les bloquistes et quelques autres députés avaient voté contre la définition traditionnelle du mariage. Le résultat final d'hier était beaucoup plus serré: 137 voix contre et 132 voix pour.

Manœuvre allianciste

Deux votes ont été nécessaires hier car l'Alliance, désireuse d'obtenir l'appui du plus grand nombre de libéraux, a présenté un amendement afin de ne plus exiger que le Parlement prenne tous les moyens nécessaires pour faire respecter une définition du mariage qui se limiterait à l'union d'un homme et d'une femme.

Depuis la veille, le gouvernement répétait que cette exigence signifiait un recours à la clause dérogatoire de la Charte, ce à quoi les libéraux s'opposent traditionnellement.

La manœuvre allianciste a presque réussi. Cinquante-cinq libéraux ont appuyé l'amendement ainsi que trois bloquistes et une poignée de conservateurs. Quand le résultat final est tombé, tout le monde a été saisi. Le compte final était égal: 134 contre et 134 pour. Le président Peter Milliken a dû trancher, ce qu'aucun président n'avait fait depuis 1963. Quand il a indiqué qu'il était contre, les applaudissements ont fusé des banquettes ministérielles. Les députés alliancistes, eux, étaient consternés.

Le second vote sur la motion originale a vite suivi. Deux libéraux ont alors changé de camp et un autre, qui s'était abstenu, s'est prononcé avec le gouvernement.

Ce vote serré vient de tuer dans l'oeuf l'idée de présenter le projet de loi dès cet automne. C'est du moins ce qu'a laissé entendre M. Cauchon lorsqu'il a dit et répété que le vote signifiait un appui pour le processus adopté par le gouvernement, soit «obtenir l'opinion de la cour et par la suite [permettre] aux parlementaires [de] se prononcer».

Tant le chef bloquiste Gilles Duceppe que le chef conservateur Peter MacKay ont réagi avec prudence, refusant de se lancer dans des diatribes partisans. M. Duceppe refuse de prédire si cela sera un enjeu électoral ou non. Selon lui, tout dépendra du moment choisi par la Cour suprême pour rendre son avis. «Nous, dès qu'on aura cet avis, on sera prêts à procéder», a-t-il indiqué.

SUITE DE LA PAGE 1

La librairie a reproché aux éditeurs d'avoir immobilisé le marché en vendant leurs produits trop cher. BN.com a également ressorti l'argument massue, à savoir que les lecteurs ne sont pas satisfaits par les appareils de lecture disponibles sur le marché.

L'industrie du e-livre ne se laisse pas ébranler par ce départ. «Barnes and Nobles est un géant de la vente de livres traditionnels et son petit secteur électronique ne rapportait visiblement pas assez», commente Nick Bogaty, directeur du Open ebook Forum, un organisme américain regroupant environ 70 professionnels et industriels intéressés par le livre électronique. Le groupe new-yorkais définit par exemple des normes techniques sectorielles.

«Je suis certain que cette entreprise va relancer ce secteur dans quelque temps, quand il sera encore plus incontournable», poursuit le directeur. Notre industrie a vu le jour dans un contexte complètement différent: le secteur des nouvelles technologies croulait sous l'argent et tout semblait possible, même la mort de l'imprimé traditionnel. Plus personne ne croit en la mort de l'imprimé traditionnel. Notre secteur est tout de même devenu un acteur petit mais essentiel de l'industrie du livre.»

M. Bogaty apporte même de l'eau statistique à son moulin pour prouver la progression constante de la production et des ventes. Pendant la première moitié de 2003, les éditeurs américains ont mis sur le marché 3614 livres électroniques, par rapport à 2485 à la

VETO

SUITE DE LA PAGE 1

Le précédent, le 20 décembre, avait été opposé au projet de résolution condamnant Israël pour la mort de plusieurs employés des Nations unies.

John Negroponte, l'ambassadeur des États-Unis à l'ONU a expliqué avoir opposé son veto, car le projet de résolution ne comportait pas de référence spécifique sur les menaces que représentent les «mouvements terroristes» comme les brigades d'al-Aqsa ou le Hamas.

«Israël connaît déjà le sentiment de la communauté internationale à propos de M. Arafat», a-t-il ajouté. «Nous pensons que M. Arafat est une partie du problème, mais nous pensons que ce problème sera mieux résolu par l'isolement diplomatique», a estimé le diplomate américain.

L'ambassadeur de Syrie, Fayssal Mekdad, a qualifié le veto américain contre un texte qu'il a qualifié «d'extrêmement équilibré de «très regrettable». «Ce veto vient compliquer la situation au Proche-Orient qui est déjà extraordinairement complexe», a-t-il dit.

Emyr Jones Parry, l'ambassadeur de Grande-Bretagne a indiqué s'être abstenu, car le projet «n'était pas suffisamment équilibré et ne contribuait pas à la mise en œuvre de la feuille de route» censée conduire à la paix au Proche-Orient et dont la mise en œuvre, a-t-il souligné, doit se poursuivre.

Le représentant palestinien à l'ONU, Nasser al-Kidwa a déclaré redouter «des sévères conséquences qui pourraient suivre le veto américain», ajoutant que ce veto «jetait une ombre sur la possibilité que les États-Unis puissent jouer le rôle d'intermédiaire honnête [dans le règlement] du conflit au Proche-Orient», mais qu'il continuerait à s'adresser au Conseil de sécurité.

Le représentant israélien Dan Gillerman s'est félicité du rejet d'un texte qui «n'était pas centré sur la responsabilité des Palestiniens à démanteler l'infrastructure de la terre», ajoutant qu'il «n'y avait pas besoin d'une résolution déséquilibrée de plus».

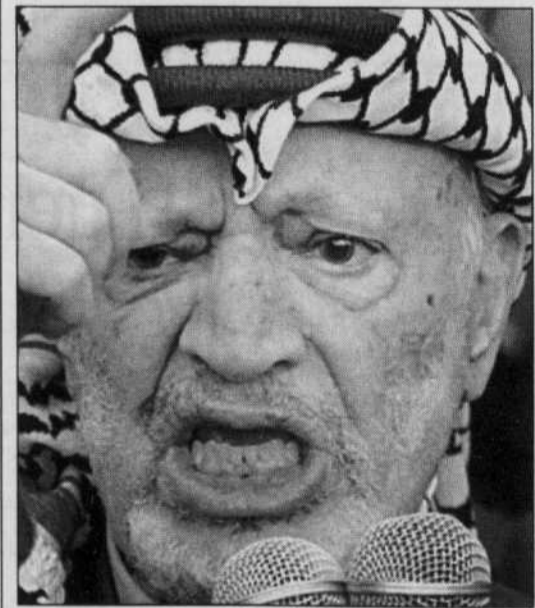
Dans la matinée, le général Jibril Rajoub, conseiller de M. Arafat pour la sécurité nationale, a proposé, en hébreu à la radio israélienne, «un cessez-le-feu à durée indéfinie qui doit permettre aux deux parties de s'asseoir et de discuter d'un règlement définitif».

«La direction palestinienne est prête à proclamer et à respecter un cessez-le-feu général, qui doit être mutuel» et qui concernera aussi les groupes armés du Hamas et du Jihad islamique, a-t-il indiqué. «Yasser Arafat, a-t-il dit, veut ce cessez-le-feu, plus que tout autre, et Abou Alaa [nom sous lequel est connu Ahmad Qorei, le premier ministre désigné] disposera d'un mandat pour négocier avec Israël.» M. Rajoub a cependant conditionné cette proposition, indiquant qu'Israël devrait de son côté cesser ses attaques et ses mesures de bouclage ainsi que la construction de la ligne de sécurité censée protéger le territoire israélien des infiltrations de kamikazes à partir de la Cisjordanie.

Le porte-parole du premier ministre Ariel Sharon, Raanan Gissin, a aussitôt repoussé l'offre, la qualifiant de «piège» et soulignant que la proposition de M. Rajoub faisait suite à la décision «de principe» du cabinet de sécurité de se «débarrasser» de M. Arafat, prise le 11 septembre, 48 heures après deux nouveaux attentats suicide palestiniens meurtriers.

Cette décision, qu'Israël indique n'avoir pas l'intention d'appliquer pour l'instant, a suscité une vague de protestations internationales. Israël boycotte M. Arafat, qu'il considère comme un «obstacle à la paix» et qu'il accuse de couvrir, voire «d'orchestrer le terrorisme». Les États-Unis ignorent également le dirigeant palestinien qu'ils cherchent à mettre à l'écart.

D'autre part, l'armée israélienne a poursuivi hier sa traque contre les activistes palestiniens, arrêtant neuf personnes et tuant un chef local du Jihad islamique lors d'une opération à Doura près de Hébron, dans le sud de la Cisjordanie.



Yasser Arafat s'est de nouveau adressé hier à des centaines de partisans venus lui exprimer leur solidarité devant son QG de Ramallah.

LIVRE

même période en 2002. La librairie en ligne, comprenant toutes sortes de livres, dont beaucoup de classiques de la littérature mondiale, compte maintenant plus de 114 000 titres. Amazon.com offre des dizaines de milliers de titres à télécharger et maintient bien en selle son secteur virtuel, malgré la décision de son concurrent BN.com.

Les ventes progressent dans des proportions encore plus impressionnantes, avec 471 000 exemplaires vendus par des compagnies américaines au cours des six premiers mois de l'année dernière, mais déjà 661 000 ce premier semestre. Au total, ces ventes ont déjà rapporté près de cinq millions. «Les données augmentent d'environ 40 % par année, dit le directeur Bogaty. Quel autre secteur industriel peut en dire autant?»

«Pour l'instant, ce n'est pas une entreprise rentable», dit franchement l'éditeur Pierre Turgeon. Trait d'union, la petite maison québécoise fondée en 1999, demeure la seule passionnément impliquée dans cette aventure virtuelle. «Pour moi, c'est une vitrine publicitaire. Une chose menant à l'autre, quelqu'un peut acheter un livre en ligne, consulter notre catalogue et nous rester fidèle. Mais le téléchargement n'est pas généralisé au Québec.»

La majorité des quelque 70 inscriptions au catalogue de la maison sont offertes en version électronique (traitdunion.net/ebooks). Le projet Média-Lettres.net de Trait d'union propose aussi «une vitrine à la littérature québécoise», qui offre sur le Web

des extraits de classiques, libérés de leurs droits d'auteur, agrémentés d'un appareil critique pour mieux les comprendre.

L'éditeur miserait d'ailleurs beaucoup sur ce mode de transmission pour certains pans spécialisés de la littérature. Pierre Turgeon cite l'exemple des *Relations* des jésuites, qu'aucun éditeur ne veut reprendre mais qui pourrait ainsi très facilement et à peu de frais se retrouver sur le Web, pour le bénéfice de tous les lecteurs du monde. Il pense aussi à de nombreux ouvrages techniques ou à des revues savantes. En fait, la production électronique s'étend déjà bien au-delà des frontières de la fiction. Les membres de l'Open ebook Forum produisent par exemple en ligne beaucoup de rapports de compagnies.

Cela dit, M. Bogaty comme M. Turgeon ne baissent pas l'argument en faveur d'un meilleur dispositif technique, celui-là même invoqué par Barnes and Nobles pour se retirer du marché. «Les gens lisent les livres électroniques partout, sur leur ordinateur ou sur leur Palm Pilots. Mais il faudrait un appareil de lecture de livres électroniques attrayant et bon marché. D'ailleurs, la recherche d'un appareil plus efficace et moins coûteux vaut pour toutes les industries, non?»

Ceci ne balayera donc pas encore cela. Mais à moyen terme, le spécialiste américain prévoit que le secteur du livre virtuel occupera une place enviable, petite mais profitable, un peu comme celui du livre audio.